



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

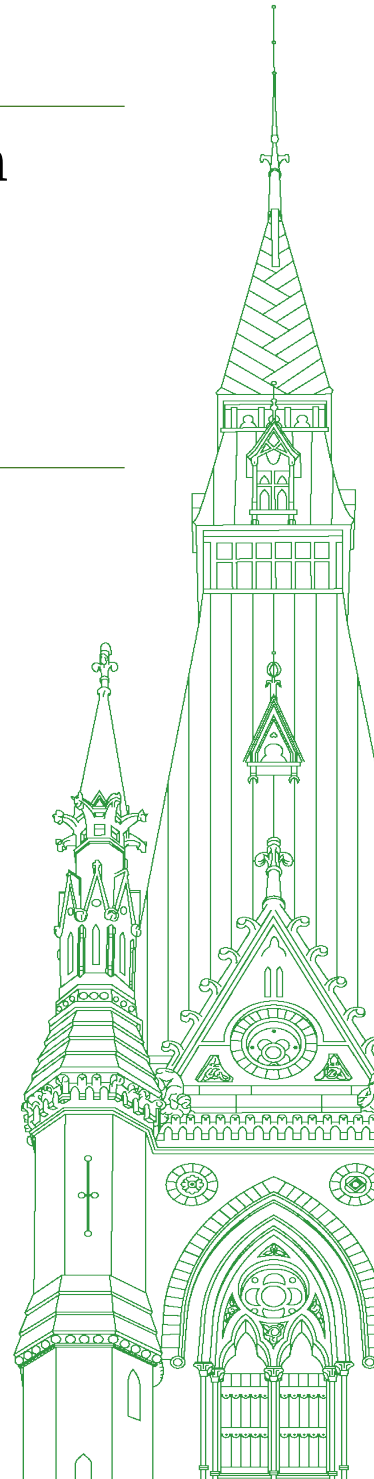
Comité permanent de la condition féminine

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 032

Le jeudi 16 avril 2026

Présidente : Dominique Vien



Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 16 avril 2026

• (1535)

[Français]

La greffière du Comité (Tina Miller): Honorables membres du Comité, je constate qu'il y a quorum.

Conformément à l'article 106(3)a) du Règlement, en tant que greffière du Comité, je vais présider à l'élection à la présidence.

[Traduction]

Je dois informer les membres du Comité que la greffière ne peut recevoir que des motions pour l'élection à la présidence. La greffière ne peut recevoir d'autres motions, ne peut entendre des rappels au Règlement ni participer au débat.

[Français]

Conformément à l'article 106(2) du Règlement, le président doit être un député du parti de l'opposition officielle.

Je suis prête à recevoir des motions pour l'élection du président.

Madame Ménard, vous avez la parole.

Marie-Gabrielle Ménard (Hochelaga—Rosemont-Est, Lib.): C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je propose la candidature de Mme Dominique Vien à titre de présidente du Comité permanent de la condition féminine.

La greffière: Merci.

Y a-t-il d'autres motions?

Comme il n'y en a pas, plaît-il au Comité d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

La greffière: Je déclare la motion adoptée. Mme Vien est dûment élue présidente du Comité.

En l'absence de Mme Vien, j'invite madame Khalid, vice-présidente du Comité, à occuper le fauteuil.

La vice-présidente (Iqra Khalid (Mississauga—Erin Mills, Lib.)): Nous allons suspendre la séance pour quelques minutes, mesdames et messieurs.

• (1530)

(Pause)

• (1535)

La vice-présidente (Iqra Khalid): Je pense que nous sommes prêts à accueillir les témoins. Je vois qu'ils sont dans la salle.

Allez-y, madame Ménard.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Madame la présidente, juste avant d'accueillir les invités, pouvons-nous vérifier auprès de la greffière si nous avons reçu les disponibilités du ministre de la Justice pour qu'il compare au Comité permanent de la condition féminine?

[Traduction]

La vice-présidente (Iqra Khalid): Le ministre de la Justice peut bel et bien venir pour un échange au sujet du projet de loi C-16. Dans la mesure où cinq membres du Comité y sont favorables, on peut inscrire cet échange au calendrier.

Madame Ménard, allez-y.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Je suis favorable à l'idée d'accueillir le ministre de la Justice. Je pense que ce Comité a très souvent dirigé des questions vers le ministre. Sachant qu'il est disponible le 21 avril, dans quelques jours à peine, j'accueille favorablement sa disponibilité.

[Traduction]

La vice-présidente (Iqra Khalid): Très bien.

Les membres de l'opposition sont-ils d'accord? Le ministre de la Justice peut venir le 21 avril de midi à 13 heures pour un échange au sujet du projet de loi C-16. Est-ce que cela vous va?

Des députés: D'accord.

La présidente: Très bien. Nous allons porter cet échange au calendrier.

Nous allons maintenant enchaîner avec l'audition des témoins.

Bienvenue à la 32^e réunion du Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes. Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion que nous avons adoptée le mercredi 10 décembre 2025, le Comité poursuit son étude de la maltraitance et de la vulnérabilité financière des aînées.

Comme le permet le Règlement, cette réunion se déroule en mode hybride, c'est-à-dire que certains membres sont en présentiel et d'autres, à distance. Ces derniers participent à la séance à l'aide de l'application Zoom.

Je demanderais à tous les participants en présentiel de consulter les consignes inscrites sur les cartes devant vous. Ces mesures ont été adoptées pour prévenir les retours de son et protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris celles des interprètes. Vous y verrez également un code QR, qui ouvre une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais dire quelques mots au sujet du fonctionnement de la séance.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Si vous êtes en vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre microphone, puis cliquez de nouveau sur l'icône, après votre intervention, pour vous mettre en sourdine.

Dans le bas de l'écran, vous pouvez choisir le canal que vous souhaitez, soit l'anglais, le français ou le parqué. Vous pourrez ainsi bien suivre tout ce qui se dit dans la salle.

Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez utiliser la fonction « main levée ». Je verrai ici à l'écran que vous désirez intervenir. Et pour ceux qui sont en présentiel, levez la main tout simplement.

Il faut en tout temps s'adresser à la présidence. J'invite tout un chacun à tenir des propos cordiaux et respectueux au cours de cette séance.

• (1540)

Nous accueillons aujourd'hui Mmes Lise Courteau et Hélène Cornellier de l'Association féministe d'éducation et d'action sociale, Mme Meseret Haileyesus du Centre canadien pour l'autonomisation des femmes, et M. Vishal Khanna de la Banque alimentaire Sai Dham.

Vous aurez chacun cinq minutes pour votre déclaration liminaire. Nous allons commencer par l'Association féministe d'éducation et d'action sociale.

Allez-y, s'il vous plaît. Vous disposez de cinq minutes.

[Français]

Lise Courteau (présidente, Association féministe d'éducation et d'action sociale): Merci beaucoup, madame la présidente.

L'Association féministe d'éducation et d'action sociale, ou AFEAS, vous remercie de nous avoir invités à témoigner dans le cadre de vos travaux sur la maltraitance et la vulnérabilité financière des aînées.

Depuis sa fondation en 1966, l'Association féministe d'éducation et d'action sociale a pour mission de défendre l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les échelons de la société. L'AFEAS regroupe quelque 5 000 membres répartis au sein d'instances locales et régionales, chacune administrée par un conseil d'administration.

En ce qui concerne la situation des aînés, Statistique Canada a constaté qu'il y avait, entre 2020 et 2021, une augmentation de 2,5 % du nombre de personnes de 65 ans et plus vivant sous le seuil de la pauvreté.

Trois facteurs principaux touchent plus durement les femmes que les hommes et les rendent plus à risque de précarité financière et de maltraitance: des revenus moindres à la retraite, la non-reconnaissance du travail non rémunéré et l'isolement.

Sur la question du revenu, une étude de Ruth Rose, publiée en 2019, sur la situation des personnes âgées au Québec a montré que les femmes aînées comptent plus que les hommes sur les programmes publics de retraite, à hauteur de 47 % contre 31 %. Cet écart découle, entre autres choses, du salaire moindre gagné par les femmes, qui sont majoritairement confinées dans des emplois sous-valorisés dits « féminins », et des absences plus fréquentes du mar-

ché du travail en raison d'obligations familiales comme mères et proches aidantes.

Sur la question du travail non rémunéré, de nombreuses personnes âgées, surtout les femmes, offrent de l'aide au sein de la famille. Il peut s'agir de garder les enfants lors des congés scolaires ou des grèves et de s'occuper des proches en perte d'autonomie. Cette aide essentielle occasionne des dépenses supplémentaires pour les femmes âgées, dont les faibles revenus sont, pour beaucoup d'entre elles, déjà étirés au maximum.

Sur la question de l'isolement, différentes études indiquent que les femmes, les personnes proches aidantes âgées, les personnes à faible revenu, les aînées autochtones, immigrantes ou LGBTQ+, et les personnes vivant en région rurale ou éloignée sont plus susceptibles de vivre de l'isolement.

Sur la question de la maltraitance, les aînées subissent diverses formes de violence et de maltraitance, notamment de la violence psychologique et de la violence financière, de la part de proches au sein de la famille ou de personnes qui les aident dans leur quotidien. Plus récemment, les aînées ont aussi été victimes de fraudes financières qui les ont privées de l'épargne accumulée pour leurs vieux jours.

Finalement, sur la question de l'itinérance, au Québec, entre 2022 et 2025, le nombre d'itinérants et d'itinérantes visibles a augmenté de 20 % sur tout le territoire. Par ailleurs, les chiffres dévoilés récemment ne montrent pas la situation des femmes pour qui on manque de refuges et qui sont plus susceptibles de vivre de la violence, notamment de la violence sexuelle. Ils ne montrent pas non plus l'itinérance cachée, qui est difficile à quantifier.

Prenant en compte la situation précaire des nombreuses femmes âgées canadiennes, l'AFEAS recommande plusieurs choses.

Premièrement, il faudrait que le gouvernement fédéral entreprenne des modifications aux programmes de retraite en se basant sur une analyse comparative entre les sexes.

Deuxièmement, il faudrait qu'il établisse les programmes de retraite à partir du revenu personnel, et non du revenu familial, afin de soutenir la sécurité financière des femmes.

Troisièmement, il faudrait qu'il verse aux femmes ayant pris soin d'enfants ou de proches en perte d'autonomie une prestation complémentaire à la prestation de base de la pension de la Sécurité de la vieillesse.

Quatrièmement, il faudrait qu'il indexe au coût de la vie la pension de la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et toute autre mesure de remplacement du revenu liée à la retraite.

Cinquièmement, il faudrait qu'il s'assure que les régimes publics de pension versent à toutes les personnes retraitées des prestations minimales de retraite équivalentes au seuil de faible revenu après impôt.

Sixièmement, il faudrait qu'il convertisse en crédits d'impôt remboursables tous les crédits d'impôt non remboursables dont pourraient bénéficier les femmes âgées.

Septièmement, il faudrait qu'il adopte des mesures pour contrer les fraudes financières, notamment sur les réseaux sociaux.

Huitièmement, il faudrait qu'il soutienne les programmes éducatifs sur les régimes de protection de la retraite et sur la reconnaissance des fraudes financières.

Neuvièmement, il faudrait qu'il investisse dans la mise en place de refuges et de logements pour femmes, notamment pour les femmes âgées en situation d'itinérance.

Je vous remercie de votre attention.

• (1545)

Iqra Khalid: Merci beaucoup.

[Traduction]

Nous allons enchaîner avec le Centre canadien pour l'autonomisation des femmes.

Vous disposez de cinq minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Meseret Haileyesus (fondatrice et directrice exécutive, Centre canadien pour l'autonomisation des femmes): Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité. Merci beaucoup de m'avoir invitée à témoigner.

Je m'appelle Meseret Haileyesus. Je suis directrice exécutive du Centre canadien pour l'autonomisation des femmes, ou CCAF.

Le CCAF est la seule organisation canadienne à but non lucratif vouée à lutter contre la maltraitance et l'injustice financières. À cette fin, le Centre fait de la recherche, sensibilise le public, favorise l'autonomie financière des femmes et cherche à influencer les politiques publiques. La maltraitance financière englobe les comportements qui visent à contrôler les ressources financières de quelqu'un, y compris l'empêcher d'accéder à son argent, exercer un contrôle sur ses ressources et l'intimider afin de nuire à son autonomie financière.

Au Canada, les femmes âgées sont maltraitées de différentes façons, y compris, et l'on en fait souvent abstraction, en exerçant un contrôle sur leurs ressources financières. En fait, c'est la forme de maltraitance la plus fréquemment observée chez ces femmes. Elles sont en effet exposées à plusieurs risques différents.

En 2022, l'écart entre le revenu médian des hommes et des femmes de 65 ans et plus s'élevait à 26,2 %. Les femmes âgées comptent pour 58 % des victimes de violences familiales déclarées à la police. Et les femmes de 50 à 69 ans victimes de fraude subissent des pertes plus importantes que les hommes. Les femmes ne demandent pas de l'aide pour différentes raisons: l'isolement social, la discrimination à cause de leur âge, la dépendance financière à quelqu'un depuis nombre d'années, et les préjugés qui accompagnent une déclaration de mauvais traitements, pour ne citer que celles-là.

Pour bien des femmes âgées, la dépendance financière n'a rien de nouveau. Tout au long de leur vie adulte, elles ont été victimes d'emplois sabotés, ont dû rester à la maison pour prendre soin des autres ou ont été empêchées de faire des études. C'est parfois seulement à l'âge de la retraite qu'on apprend les mauvais traitements dont elles ont été victimes. Elles s'aperçoivent qu'elles n'ont pas les moyens de se retirer, ce qui les oblige à continuer à travailler.

Pis encore, les femmes âgées, du fait de la discrimination à leur égard, ont du mal à se trouver un emploi et sont privées de leur autonomie financière sous prétexte qu'elles ne sont plus capables de s'occuper de leurs finances. Si leur fonds de retraite a été détourné,

elles sont obligées de travailler. Or, on leur refuse un travail, qui est pourtant essentiel à leur survie.

Les femmes âgées qui ont peu de moyens sont souvent contraintes de rester avec un partenaire violent. Elles n'ont tout simplement pas les moyens de partir. Bien des femmes se sentent obligées de rester parce qu'elles prennent soin de la personne malveillante ou d'autres membres de la famille.

J'aimerais maintenant vous parler des prestations sociales, puisqu'elles font partie de votre étude. Nous savons que ces prestations ont pour but de fournir un revenu stable aux personnes âgées, mais il faut savoir qu'elles peuvent être et sont détournées. Je pense notamment au Régime de pensions du Canada, le RPC, à la Sécurité de la vieillesse, la SV, et au Supplément de revenu garanti, le SRG. Ces prestations sont souvent interceptées par des personnes malveillantes qui abusent de leur procuration ou qui obligent le bénéficiaire à partager son compte ou à rediriger les prestations.

Et comme les opérations bancaires se font de plus en plus en ligne, les femmes âgées sont en proie à des stratagèmes technologiques, y compris aux fraudes amoureuses et à des tentatives d'hameçonnages avancés. Ceux et celles qui ne maîtrisent pas le monde numérique risquent d'être piégés par les malfaiteurs.

Il faut comprendre que toutes les femmes âgées n'ont pas les mêmes difficultés. Les femmes du quatrième âge, les femmes racisées et les femmes immigrantes sont les plus à risque de vivre dans la pauvreté. Les femmes noires, autochtones et celles qui sont récemment arrivées au Canada sont très en proie au contrôle financier et à une exploitation sans relâche à cause de l'isolement, des difficultés langagières, et d'un système canadien qui ne leur est pas familier.

Pour remédier à ces problèmes, le Centre canadien pour l'autonomisation des femmes exhorte le gouvernement fédéral à prendre immédiatement les mesures suivantes.

Il faut d'abord en faire plus à l'échelle nationale. Il importe que tout ce que nous savons sur la maltraitance financière des femmes âgées figure explicitement dans le code de conduite à venir sur la prévention de ces abus. Ce problème mérite toute notre attention. Il nous faut une stratégie fédérale concertée qui lutte à la fois contre la maltraitance financière interpersonnelle et les stratagèmes financiers, en hausse constante, qui prennent pour cible les femmes âgées.

Il nous faut dès maintenant mieux protéger le versement des prestations fédérales. Service Canada doit prendre des mesures préventives et systématiques pour détecter une activité suspecte, y compris des changements soudains aux comptes de versement automatique, des retraits inhabituels et des signes de coercition. Nous avons besoin en urgence d'un mécanisme de correction pour que les survivantes puissent récupérer leurs prestations rapidement.

• (1550)

Troisièmement, il faut s'engager à verser un financement durable dans le budget de 2026. Le Canada ne peut pas s'attaquer à cette crise sans investissement à long terme. Le budget de 2026 doit accorder un financement durable aux organismes qui travaillent pour prévenir l'exploitation économique et s'y attaquer. Ce financement doit être intersectionnel, équitable et intentionnellement destiné aux groupes de Noirs et aux groupes racisés...

Iqra Khalid: Merci beaucoup. Je m'excuse. Votre temps est écoulé. J'espère que vous pourrez y revenir pendant les questions.

Nous allons passer à M. Vishal Khanna.

Allez-y. Vous avez cinq minutes, monsieur.

Vishal Khanna (directeur, Sai Dham Food Bank): Bonjour. Merci de me donner l'occasion de comparaître devant le Comité permanent de la condition féminine.

Je me sens triste aujourd'hui, car on me donne l'occasion de parler de la maternité... nous ne serions pas là sans cette génération; on lui doit la survie de l'ensemble de l'humanité. Il est donc vraiment triste d'aborder le sujet de la réunion.

Je m'appelle Vishal Khanna. Je suis cofondateur et directeur d'une des grandes banques alimentaires indépendantes qui offrent à des aînés du Grand Toronto et de la région d'Hamilton des produits alimentaires adaptés sur le plan culturel et médical. À l'heure actuelle, nous aidons plus de 60 000 personnes par mois.

Notre témoignage aujourd'hui s'appuiera sur une expérience en première ligne de la prestation de services à des populations vulnérables, plus particulièrement les femmes aînées, dans la région du Grand Toronto et la région d'Hamilton. Ce mémoire tient compte de nos observations, de nos conclusions et de nos recommandations à propos de la vulnérabilité financière, de l'exploitation, de l'insécurité alimentaire, de l'accès aux soins de santé et de l'isolement social parmi les femmes aînées au Canada.

Notre première observation à l'échelle communautaire, c'est que dans notre travail quotidien, nous voyons manifestement qu'un nombre croissant de femmes aînées, nos mères, ont accès aux banques alimentaires pour la première fois, car elles ont du mal à payer leur loyer, leur nourriture, leurs soins de santé et leurs médicaments, vivent seules avec un soutien familial ou social limité et souffrent de troubles émotionnels ou d'isolement. Ce qui était auparavant un soutien occasionnel est maintenant devenu une dépendance à long terme à l'égard des services communautaires, ce qui témoigne des pressions plus profondes exercées sur le système.

Notre deuxième observation porte sur la vulnérabilité financière et la pauvreté. Selon le gouvernement du Canada, plus de 10 % des Canadiens, soit environ quatre millions, vivent dans la pauvreté. Nos aînés représentent une énorme proportion de ce chiffre, laquelle augmente chaque jour. Les femmes aînées demeurent disproportionnellement touchées à cause de revenus fixes, d'une espérance de vie plus longue et de la hausse du coût de la vie. Même les petits chocs financiers comme une hausse du loyer ou des dépenses médicales peuvent rapidement mener à une situation de crise.

La troisième chose que nous avons observée, c'est que l'insécurité alimentaire continue de considérablement augmenter au Canada. Entre 10 et 12 % des ménages âgés vivent de l'insécurité alimentaire. Le chiffre provient de Statistique Canada. Les ménages dirigés par des femmes sont plus susceptibles d'en souffrir que les ménages dirigés par des hommes. Dans les faits, les femmes aînées réduisent souvent leurs repas ou leur apport nutritionnel pour gérer leurs coûts de logement ou de soins de santé.

Notre quatrième observation porte sur l'accès aux soins de santé, les temps d'attente et les pressions exercées sur le système. L'accès retardé aux soins de santé est une préoccupation majeure et croissante. Le temps d'attente médian entre la recommandation par l'omnipraticien et le traitement est d'environ 28,6 semaines. En Ontario, le temps d'attente total est d'environ 19,2 semaines en moyenne, ce qui comprend encore les délais dans la consultation d'un spécialiste et les traitements. Les délais liés à l'imagerie diagnostique de-

meurent importants. Le temps d'attente pour l'imagerie par résonance magnétique peut atteindre 18 semaines, alors qu'il peut être de huit à neuf semaines pour un tomodensitogramme. En ce qui concerne la santé mentale et la thérapie, les adultes attendent en moyenne plus de 103 jours, tandis que les enfants attendent en moyenne 62 jours.

Ce que cela signifie concrètement, c'est que nous voyons des adultes attendre des mois avant de voir un spécialiste; des retards dans l'imagerie diagnostique et les suivis; de longs temps d'attente pour la physiothérapie, la réadaptation et les soins gériatriques; et d'importants retards dans l'accès au counseling et à la thérapie en santé mentale. Ces délais se traduisent souvent par l'aggravation de maladies chroniques, un nombre accru de visites à l'urgence, une mobilité et une indépendance réduites, et un plus grand stress financier et émotionnel.

Chez les femmes aînées, ces délais aggravent des vulnérabilités existantes, comme les mauvais traitements, l'exploitation financière et l'isolement. L'exploitation financière demeure l'une des formes les plus courantes et non signalées de maltraitance des aînés au Canada. Les risques comprennent l'escroquerie et la fraude ciblant les aînés, l'exploitation financière dans des relations de confiance et une sensibilisation limitée aux systèmes de signalement. En même temps, l'isolement social est répandu. De nombreuses femmes aînées vivent seules, ont une mobilité limitée et souffrent d'isolement, de dépression et d'un manque d'accès à un soutien en santé mentale. Pour beaucoup d'entre elles, les organismes communautaires deviennent leur seule source constante de soutien et de liens sociaux.

• (1555)

En ce qui concerne les perspectives démographiques, le Canada est confronté à un bouleversement démographique majeur. D'ici 2030, on s'attend à ce que les personnes âgées représentent entre 20 et 30 % de la population. Cela va donc considérablement accroître la pression sur les systèmes de santé, les programmes de sécurité du revenu, l'offre de logements, ainsi que les services communautaires et sociaux. Il est donc urgent de mettre en place des mesures d'intervention précoce, et de mener des réformes systémiques.

Voici nos principales conclusions. D'après notre expérience sur le terrain et les données à l'échelle nationale, la vulnérabilité financière des femmes âgées s'accroît en raison de la hausse du coût de la vie. L'insécurité alimentaire tend à devenir chronique plutôt que temporaire. Les délais d'attente pour les soins de santé ont un impact considérable sur le bien-être des personnes âgées. Les retards en matière de santé mentale et de thérapie aggravent la situation. L'exploitation financière...

La vice-présidente (Iqra Khalid): Je vous prie de m'excuser, monsieur Khanna. Vous avez dépassé votre temps de parole d'environ une minute, mais vous aurez l'occasion de poursuivre lors de la prochaine séance de questions.

Chers collègues, nous allons maintenant passer aux questions. Nous allons commencer par Mme Cody, pour un total de six minutes.

Madame Cody, allez-y, je vous prie.

Connie Cody (Cambridge, PCC): Merci, madame la présidente.

Je tiens tout d'abord à remercier tous nos invités d'être venus ici aujourd'hui.

Je m'intéresse aux différences structurelles entre les personnes âgées vivant seules et les couples de personnes âgées. Je vais adresser mes questions à Mme Courteau.

Je voudrais savoir si notre système actuel tient suffisamment compte du coût plus élevé par personne et des risques auxquels sont confrontées les personnes âgées vivant seules, en particulier les femmes, car les statistiques montrent qu'elles vivent plus longtemps. Un couple de personnes âgées peut disposer d'un revenu combiné nettement plus élevé avant de déclencher la récupération de la pension de la Sécurité de la vieillesse qu'une personne âgée vivant seule. Étant donné que les couples de personnes âgées peuvent partager leurs pensions, contrairement aux personnes âgées vivant seules, l'application d'un seuil plus bas ne risque-t-elle pas de désavantager les personnes âgées vivant seules, qui doivent assumer les mêmes coûts de la vie?

[Français]

Hélène Cornellier (responsable, Dossiers politiques et relations gouvernementales, Association féministe d'éducation et d'action sociale): Je vais répondre pour Mme Courteau.

Je m'appelle Hélène Cornellier. Je suis responsable des dossiers politiques.

J'aimerais que vous répétiez votre question, parce qu'elle n'était pas claire pour moi.

Vous vouliez savoir la différence entre les couples et les personnes seules.

Est-ce bien ça?

[Traduction]

Connie Cody: Il s'agit de la différence entre les couples âgés et les personnes âgées vivant seules, car les couples âgés peuvent partager leurs pensions, ce qui n'est pas le cas des personnes âgées seules.

Si le gouvernement abaisse le seuil applicable aux pensions faisant l'objet d'une récupération fiscale, cela risque-t-il d'entraîner des difficultés supplémentaires pour les personnes âgées vivant seules, qui devront alors continuer d'assumer l'intégralité de leurs frais de subsistance?

• (1600)

[Français]

Hélène Cornellier: Il est certain qu'une personne seule, qui doit payer seule le loyer, la nourriture, l'électricité et toutes les autres charges, ne divise pas ses dépenses par deux avec son conjoint ou sa conjointe. Donc, les coûts sont plus grands et, comme on l'a dit, dans beaucoup de cas, les femmes ont des revenus moindres que les hommes.

Évidemment, je ne ferai pas de distinctions entre les cas où ce sont deux femmes qui vivent ensemble, en couple, et les cas où c'est une femme et un homme, car je ne serais pas en mesure de faire ce genre de comparaison. Disons que, dans les couples hétérosexuels traditionnels — je le dirais comme ça —, les hommes ont fait plus d'argent, donc, ils devraient normalement payer plus de frais, ce qui aiderait la femme à payer sa part sans être trop appauvrie.

Cependant, pour l'AFEAS, il est important, même pour les personnes vivant en couple, que les mesures fiscales ou autres, pour la retraite, soient des mesures personnelles et non des mesures fami-

liales. En effet, dans bien des cas, ça vient pénaliser les femmes, qui se retrouvent appauvries et qui perdent une partie de leurs revenus. On peut prendre l'exemple du Supplément de revenu garanti. Si la personne est en couple, il y aura une perte d'environ 400 \$ par mois. Au lieu de recevoir environ 1 000 \$ par moi, la personne recevra autour de 600 \$, parce qu'elle est avec un conjoint.

Pour nous, c'est important que les mesures soient appliquées à titre individuel.

[Traduction]

Connie Cody: Merci pour vos réponses, c'est fort apprécié. Je n'ai plus beaucoup de temps, mais j'aimerais poser encore quelques questions.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Haileyesus.

De nombreuses Canadiennes approchent de l'âge de la retraite et se rendent compte que les économies qu'elles ont pu constituer ne suffisent plus à subvenir à leurs besoins, compte tenu de la hausse du coût de la vie. Pour les Canadiennes qui approchent de la retraite et qui disposent de peu de temps pour renforcer leur épargne-retraite, à quoi ressembleront les 5 à 10 prochaines années? La vulnérabilité financière des aînées risque-t-elle encore de s'accroître si le gouvernement ne prend aucune mesure?

Meseret Haileyesus: Je vais répondre à votre question partiellement, au mieux de mes connaissances. Nous avons constaté que même si des mesures d'aide sont actuellement disponibles via le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse, et le Supplément de revenu garanti, le principal obstacle réside dans l'accès des aînées à leurs propres ressources financières. Il s'agit d'un obstacle de taille, et c'est précisément ce pour quoi mon organisme se bat. Par conséquent, nous continuerons bien entendu à exiger du gouvernement qu'il veuille à ce que les institutions financières continuent d'offrir des services de manière sécuritaire, efficace et transparente à nos aînées.

C'est la chose la plus importante que je souhaite dire pour l'instant.

Connie Cody: Je me suis récemment rendue à Thunder Bay où j'ai eu l'occasion de discuter avec un chef de la police locale. Il m'a expliqué que la maltraitance des personnes âgées occupe désormais la troisième place parmi les crimes liés à la maltraitance, juste après la violence conjugale et l'exploitation des enfants. Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet? Comment pouvons-nous mieux protéger nos aînés?

Meseret Haileyesus: Les cas d'exploitation financière...

La vice-présidente (Iqra Khalid): Madame Haileyesus, je vous prie de m'excuser sincèrement, mais votre temps de parole est écoulé.

Pourriez-vous si possible nous faire parvenir votre réponse par écrit? Merci.

Meseret Haileyesus: D'accord.

La vice-présidente (Iqra Khalid): Merci beaucoup.

Monsieur Chen, à vous la parole pour un total de six minutes, je vous prie.

Shaun Chen (Scarborough-Nord, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci à tous les invités présents aujourd'hui d'être venus s'exprimer sur ce sujet très important.

Je voudrais commencer par demander à Mme Haileyesus de nous présenter la suite de sa troisième recommandation. Elle avait commencé à évoquer l'enjeu du financement à long terme de certains organismes, mais elle a manqué de temps.

Madame Haileyesus, la parole est à vous, je vous prie.

• (1605)

Meseret Haileyesus: Nous demandons au gouvernement fédéral de consacrer une attention particulière, dans le budget de 2026, aux services de lutte contre la violence économique, notamment en proposant un accompagnement adapté à la culture des populations mal desservies, en organisant des formations sur la prévention et la prise en charge de l'exploitation économique, et en menant des campagnes de sensibilisation auprès de la population.

Nous savons que dans le budget de 2025, la notion d'exploitation économique a été mentionnée à 17 reprises. Nous en sommes très reconnaissants. Aujourd'hui, le gouvernement canadien et le ministère des Finances mobilisent de nombreuses organisations pour lutter contre l'exploitation économique et financière, mais cet investissement doit être durable.

Nous en sommes encore au tout début, c'est donc ce que nous demandons au gouvernement pour l'instant.

Shaun Chen: Merci beaucoup.

Vous avez également évoqué les difficultés particulières auxquelles sont confrontées les femmes âgées autochtones ou issues de minorités ethniques. Vous avez souligné la nécessité d'investir à long terme dans les organismes qui mènent des actions sur le terrain, ainsi que de préserver les différents programmes fédéraux d'aide au revenu.

Quelles recommandations spécifiques feriez-vous au gouvernement pour garantir que toutes les femmes, y compris celles qui ont vécu des expériences différentes, puissent bénéficier de mesures de soutien adaptées à leurs difficultés particulières?

Meseret Haileyesus: Je recommanderais d'abord d'investir dans des initiatives menées par des survivantes. Je rappelle que les survivantes possèdent une compréhension unique de ce type d'enjeu, qui découle de leur expérience vécue. Le plus important, c'est de faire évoluer certaines politiques.

Nous devons également continuer à investir dans la collecte de données, c'est fondamental. En effet, le Canada fait partie des pays qui manquent de données sur l'exploitation financière et économique. Par conséquent, je pense qu'il est essentiel d'investir dans la recherche.

Nous devons également veiller à ce que les politiques publiques tiennent compte de toutes les formes d'exploitation et de discrimination. Les survivantes comme moi doivent être incluses dans toutes ces discussions. Je pense que c'est ce qui importe le plus: nous devons être incluses.

Il faut également investir dans différentes mesures pour améliorer la littératie numérique et la littératie financière. C'est très important, en particulier pour les immigrants et les nouveaux arrivants.

Bref, voici mes recommandations concernant les moyens d'apporter des changements au bénéfice des survivantes.

Shaun Chen: Je vais maintenant aborder un sujet connexe.

Nous savons que l'exploitation financière est souvent liée au contrôle coercitif. D'après votre expérience, quelle est l'importance

du projet de loi C-16, qui vise à renforcer les mesures de lutte contre le contrôle coercitif et la violence entre partenaires intimes, pour reconnaître que l'exploitation financière constitue une forme grave de violence?

Meseret Haileyesus: Comme nous le savons, les meilleurs alliés d'un agresseur sont l'isolement de la victime et le pouvoir. Or, l'argent, c'est le pouvoir. L'exploitation financière constitue ainsi une tactique à laquelle recourent la plupart des agresseurs pour affaiblir leurs victimes de différentes manières. Par conséquent, nous souhaitons que le contrôle coercitif soit criminalisé, et que différentes mesures de soutien aux survivantes soient mises en place.

Nous voulons également nous assurer que le système judiciaire soit à la hauteur pour les survivantes noires et autochtones. Comme vous le savez, notre système judiciaire présente un certain nombre de lacunes en ce sens. Je pense que c'est là l'essentiel: combattre à la fois le contrôle coercitif et l'exploitation financière. C'est ce qui contribue concrètement à lutter contre toute forme de violence fondée sur le sexe.

Shaun Chen: Je vais maintenant m'adresser à M. Khanna.

Je suis certain que votre travail auprès de différentes banques alimentaires vous a permis d'acquérir une bonne connaissance de cette question. Selon vous, dans quelle mesure les investissements fédéraux — tels que le financement destiné aux refuges, aux programmes de logement, aux programmes d'alphabétisation des familles, ainsi que les aides au revenu comme la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti —, contribuent-ils à aider les femmes victimes d'exploitation économique à se sortir des situations dangereuses dans lesquelles elles se trouvent? Avez-vous été confronté à des situations sur lesquelles vous aimeriez nous donner votre avis?

Vishal Khanna: Monsieur Chen, merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion d'aborder ce sujet.

Comme je l'ai déjà dit, il faut aller un peu plus loin et ne pas s'arrêter là. Par où cela commence-t-il? Quelles sont les causes profondes? Tout commence par une détresse émotionnelle et un sentiment d'isolement. Quand un aîné n'a personne à qui se confier, cela change tout.

Si nous disposons d'un lieu qui combine des services de santé, des refuges et un espace où l'on peut leur proposer une formation, cela leur sera d'une grande aide. Nous devons également voir s'il existe un moyen de lutter contre l'isolement et d'améliorer les services médicaux... la distance émotionnelle. La faiblesse de toute femme ou de toute mère réside dans ses émotions. Les agresseurs ne peuvent agir que lorsqu'ils parviennent à exploiter ce vide, cette immense fragilité émotionnelle. Pour eux, c'est presque un jeu d'enfant.

Comme vous l'avez suggéré, cela serait d'une grande aide de les informer, de les accompagner et de mettre à leur disposition un numéro dédié, à l'instar de la ligne 811. Pourrions-nous mettre en place un service similaire pour les femmes? Pourrions-nous confirmer l'existence d'un numéro qui leur soit réservé et trouver des solutions pour nos mères qui font face à toutes ces difficultés?

• (1610)

La vice-présidente (Iqra Khalid): Monsieur Chen, votre temps de parole est écoulé. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant céder la parole à Mme Larouche pour un total de six minutes.

[Français]

Madame Larouche, vous avez la parole.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie ma collègue Mme Roberts d'avoir proposé cette étude, que j'ai appuyée avec grand plaisir. Excusez-moi, il s'agit plutôt de Mme Cody.

Avant d'être élue, j'étais chargée de projet en sensibilisation à la maltraitance et à l'intimidation envers les personnes âgées. Au quotidien, je parlais avec des pompiers, des policiers, des gens dans les hôtels de ville ou des gens qui travaillent dans les caisses pour les sensibiliser à la maltraitance. Le 15 juin est une journée importante. En effet, c'est la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées. Le 15 juin, j'inviterai donc les gens à porter le ruban mauve.

Toutefois, avant cela, le 7 avril, si je me souviens bien, c'était une journée très importante pour l'AFEAS, dont les représentantes sont parmi nous aujourd'hui. Je reconnais les décennies de combat et de lutte pour faire reconnaître le travail invisible. Malheureusement, il n'y a toujours pas de journée officielle. L'AFEAS avait demandé de désigner le premier mardi d'avril pour reconnaître le travail invisible. Ce ne serait pas simplement une date dans le calendrier. Ce serait une journée nationale où, collectivement, on réfléchirait aux mesures qu'on peut mettre en place.

Madame Courteau, dans vos remarques préliminaires, vous avez désigné le travail invisible comme deuxième facteur de l'appauvrissement des femmes.

Pourquoi, en 2026, n'y a-t-il toujours pas officiellement de journée du travail invisible le premier mardi d'avril?

Qu'est-ce que ça pourrait justement changer?

Madame Cornellier, vous pouvez également répondre à mes questions.

Hélène Cornellier: Cette journée a été créée en 2001 par l'AFEAS. Elle a été fixée au premier mardi d'avril. Je dois reconnaître que, depuis toutes ces années, malgré une motion qui a été proposée en 2010 par une personne dont le nom m'échappe...

Andréanne Larouche: Il s'agit de Nicole Demers.

Hélène Cornellier: Nicole Demers, qui est maintenant décédée, était députée du Bloc québécois. Il y avait eu une motion adoptée à l'unanimité pour reconnaître cette journée, mais il n'y a pas eu de suivi à la motion. On sait que les motions peuvent être adoptées, mais qu'elles ne vont pas nécessairement plus loin.

Nous avons poursuivi le travail depuis ce temps. Ça fait 26 ans maintenant que la campagne existe et que nous demandons, tant au Québec qu'au fédéral, de créer cette journée nationale. Elle permettrait de réfléchir à ce dont il s'agit, soit le travail non rémunéré et invisible, pour que le recensement ou les enquêtes sociales au fil du temps en tiennent compte correctement. L'objectif est qu'il y ait des mesures qui viennent reconnaître cet apport à la société.

Ce n'est pas vrai que le fait d'avoir des enfants ou d'être un proche aidant n'est qu'une question d'ordre privé. C'est aussi une question d'ordre social. Si on n'avait pas d'enfants, la société ne serait pas là. On ne serait pas ici aujourd'hui. Si on ne prend pas soin de nos proches, que va-t-il se passer? Les systèmes de santé ne sont

pas capables de prendre soin des proches comme le font les femmes et les organismes communautaires.

Tout ce travail doit être reconnu et compensé d'une certaine manière, que ce soit en indemnisant les femmes pour les années passées à l'extérieur du marché du travail en leur offrant d'éventuels revenus de retraite ou d'autres mesures du même ordre.

Malgré toutes nos demandes aux divers ministres du Canada comme du Québec qui sont responsables de la Condition féminine, nous n'avons pas de réponse à ce jour.

• (1615)

Andréanne Larouche: Je sais que vous voulez mettre en place des mesures pour continuer à faire pression sur le gouvernement fédéral. Je vous aiderai. Je tiens à saluer le beau groupe de l'AFEAS Granby, avec qui j'ai eu un beau dîner de réflexion mardi dernier. C'est comme ça que j'ai souligné ma journée du travail invisible.

Cela dit, vous avez aussi parlé, dans vos remarques préliminaires, de la question des revenus moindres à la retraite. On sait que, en ce moment, il n'y a toujours pas eu d'augmentation pour les femmes âgées qui ont entre 65 et 74 ans.

Quel impact cela a-t-il?

Nous, au Bloc québécois, nous venons de déposer le projet de loi C-261 pour qu'au moins, les femmes de 65 à 74 ans reçoivent le même montant que les femmes de 75 ans et plus.

Pourquoi y a-t-il cette discrimination?

Quelles en sont les répercussions sur la situation financière des âgées?

Hélène Cornellier: À l'époque où ça a été adopté, sous le gouvernement de M. Trudeau, on a dit, si ma mémoire est bonne, que les âgés à partir de 75 ans avaient plus de dépenses que les âgés de 65 à 74 ans. De plus, en général, ils ne travaillaient plus, alors que plusieurs âgés de 65 à 74 ans travaillent, ce qui n'est pas beaucoup le cas pour les femmes. C'est ce qu'on constate dans la littérature.

Or, cet argument n'est pas réel. Ce qu'on lit un peu partout, et ce que j'ai entendu des autres témoins aujourd'hui, c'est que les femmes de 65 à 74 ans, comme celles de 75 à 106 ans — il y a une femme, au Québec, qui a 106 ans, maintenant —, ont de la difficulté à arriver. Cette augmentation de 10 % de la pension, qui n'est pas énorme, aiderait ces femmes et éviterait une discrimination entre les retraités. De toute façon, cette augmentation de 10 % irait aux hommes comme aux femmes de 65 à 74 ans.

L'AFEAS avait appuyé le projet de loi C-319 et, s'il est déposé à nouveau, nous appuierons aussi ce nouveau projet de loi.

Andréanne Larouche: Il est déposé. C'est le projet de loi C-261.

Je présente mes excuses encore une fois à ma collègue Mme Cody.

La vice-présidente (Iqra Khalid): Merci beaucoup.

[Traduction]

Sur ce, nous allons à présent céder la parole à Mme Roberts pour un total de cinq minutes.

Madame Roberts, vous pouvez y aller, je vous prie.

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Mes questions seront adressées à M. Khanna.

Tout d'abord, je suis ravie de vous revoir. J'adore la devise de votre banque alimentaire, et je tiens à ce que mes collègues en prennent connaissance. Votre devise est la suivante: « Personne ne devrait se coucher le ventre vide ». Quel concept formidable!

Je tiens tout d'abord à vous remercier, vous et l'équipe de Sai Dham, pour votre engagement et votre dévouement envers notre communauté. J'ai eu le plaisir de me rendre à votre banque alimentaire à plusieurs reprises au fil des ans.

Je voudrais présenter au Comité les grandes lignes du programme que vous avez mis en place pour soutenir nos aînés. Les aînés qui ne peuvent pas se rendre chez vous en voiture peuvent commander les repas de leur choix et se faire livrer grâce à votre programme. Je pense que ce service est une excellente initiative pour nos aînés. Merci d'avoir mis sur pied un tel programme. Je crois également comprendre que, depuis sa création, vous avez apporté votre soutien à plus de 3 625 aînés dans la région du Grand Toronto et de Hamilton. Au total, votre programme dessert 26 villes.

En mars 2025, on comptait près de 2,2 millions de visites dans les banques alimentaires au Canada, un chiffre record. Il est choquant d'entendre chaque jour tant de personnes âgées, qui ont travaillé dur pour subvenir aux besoins de leur famille et bâtir ce pays, dire qu'elles sont désormais contraintes de compter sur de merveilleuses organisations comme la vôtre pour se nourrir. Diriez-vous que les aides actuelles du gouvernement ne parviennent pas à garantir une vie décente à nos aînés?

Vishal Khanna: Madame Anna Roberts, merci beaucoup pour cette question, et merci de toujours mettre en lumière nos travaux.

Notre organisme met en avant deux devises. Notre première devise est que personne ne devrait se coucher le ventre vide, mais nous en avons récemment imaginé une seconde: aucun enfant ne devrait aller à l'école le ventre vide. Ce sont là nos deux principes fondamentaux.

Si l'on examine la situation actuelle, la manière dont nous recevons les demandes et la perspective de l'arrivée de nouveaux aînés dans le circuit des prestations, on constate la persistance de lacunes considérables, et pas seulement en matière de services et de résidences pour aînés. Le point central dont nous devons discuter est le concept du vieillissement à domicile. Ce dont nos aînés ont besoin aujourd'hui, ce sont davantage de services permettant de prendre en charge leurs expériences et de lutter contre leur isolement. Nos personnes âgées ont besoin d'un lieu où les services de santé sont mieux gérés, et où elles ont davantage d'occasions d'interagir avec autrui.

L'existence des aînés qui ont perdu leur conjoint est particulièrement difficile, surtout dans le contexte actuel. Nos aînés ont besoin de trouver de nouveaux moyens de créer des liens sociaux, mais il s'agit d'une démarche difficile et souvent douloureuse. Par ailleurs, les services et le soutien dont ils disposent actuellement ne leur suffisent plus pour vivre de manière décente.

Sur le plan culturel, si je peux dire, les besoins médicaux des personnes âgées sont très différents. Leur état de santé les oblige à ne consommer que des aliments biologiques ou complets, par exemple. En outre, il leur est de plus en plus difficile de subvenir à leurs besoins de base.

• (1620)

Anna Roberts: Monsieur Khanna, je vais vous présenter un exemple concret. Si l'on compare un couple de personnes âgées qui gagne 50 000 \$, et une personne âgée seule qui gagne elle aussi 50 000 \$, je peux vous dire qu'en raison du fractionnement du revenu, le couple paie 1 172 \$ d'impôts, tandis que la personne âgée seule en paie 6 521 \$.

Seriez-vous d'accord avec moi pour dire que même pour les personnes âgées qui reprennent le travail afin de pouvoir continuer à vivre dans la dignité, ce n'est pas le cas actuellement? Dix-neuf pour cent des bénéficiaires des banques alimentaires déclarent que leur emploi constitue leur principale source de revenus, contre 12 % en 2019. Cette année, l'effet cumulatif de l'inflation a encore davantage érodé le pouvoir d'achat des personnes qui ont un emploi.

Quelles recommandations feriez-vous au gouvernement pour aider nos aînés — qui je le rappelle ont bâti ce pays —, alors que le coût de la vie est hors de contrôle? Nos aînés méritent de prendre leur retraite dans la dignité.

La vice-présidente (Iqra Khalid): Monsieur Khanna, vous disposez de 15 secondes pour répondre à cette question. À défaut, vous pouvez nous faire parvenir votre réponse par écrit.

Vishal Khanna: Je n'ai qu'une seule chose à ajouter brièvement. C'est que le coût de la vie rend aujourd'hui difficile de subvenir à ses besoins partout au Canada. Les personnes âgées sont désormais concernées elles aussi. Pourrions-nous rendre la vie plus abordable afin que les gens puissent faire leurs courses au quotidien? Ce n'est pourtant que la base.

Anna Roberts: Je vous remercie.

La vice-présidente (Iqra Khalid): Excellent point, monsieur Khanna. Je vous remercie pour l'ensemble de votre témoignage.

Nous allons maintenant céder la parole à M. Louis pour un total de cinq minutes.

Monsieur Louis, vous pouvez y aller, je vous prie.

Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Je me réjouis que le Comité mène cette étude sur la maltraitance et la vulnérabilité financière des aînées, car, comme nous l'entendons, pour beaucoup de femmes, les inégalités ne disparaissent pas avec l'âge; dans les faits, elles tendent même à s'aggraver. Nous constatons que les femmes âgées sont plus susceptibles de vivre seules, de dépendre de revenus fixes, et d'être affectées par la pauvreté. Ces réalités reflètent une vie marquée par des revenus inférieurs, des tâches de soins non rémunérées dans de nombreux cas, des écarts de retraite, et des inégalités systématiques entre les sexes. Malheureusement, nous constatons également des risques croissants d'exploitation financière par le biais d'escroqueries, de contrôle coercitif, et d'abus d'autorité financière, parfois même de la part de leurs proches. Ces risques sont exacerbés, comme nous l'entendons, par l'isolement, la précarité du logement et des obstacles tels que la langue, le handicap, ou une faible littératie numérique.

Je suis ravi de pouvoir participer à cette étude. Elle nous offre l'occasion d'évaluer comment nous pouvons faire en sorte que les femmes âgées puissent vieillir en toute autonomie, dans la stabilité et la dignité. J'apprécie vraiment les contributions de chacun. C'est très important.

Je souhaite adresser mes premières questions à Mme Courteau.

D'après ce que me disent les personnes âgées de ma communauté, lorsqu'on prend de l'âge, et en particulier chez les femmes âgées, on souhaite souvent demeurer dans sa communauté, surtout dans les petites communautés. Souvent, leurs familles ont déménagé, mais elles ne veulent pas pour autant partir vivre ailleurs avec une fille ou une belle-fille. Elles souhaitent plutôt vieillir chez elles, au sein de leur propre communauté.

Je sais à quel point il est important de mettre en place une stratégie de logement pour les personnes âgées afin qu'elles puissent rester chez elles. Nous avons mis en place la Stratégie nationale sur le logement, dont l'objectif est d'améliorer l'accès à des logements sûrs et abordables. Nous avons également mis sur pieds différents programmes d'aide, tels que l'Initiative pour la création rapide de logements, et le Fonds pour accélérer la construction de logements. Dans quelle mesure est-il important d'aider nos aînés à pouvoir passer les dernières années de leur vie en toute sécurité et en toute autonomie, et ce, au sein de leur propre communauté?

La vice-présidente (Iqra Khalid): À qui adressez-vous cette question?

Tim Louis: Pardon, elle s'adressait à Mme Courteau. Je croyais que l'interprétation n'était pas encore terminée.

[Français]

Hélène Cornellier: Je vais répondre pour l'AFEAS.

Je pense que c'est essentiel qu'on soutienne les aînés. On a vu les dommages que la pandémie a causés aux aînés, que ces personnes soient en résidence pour personnes âgées, en centre d'hébergement de soins de longue durée, ou CHSLD, ici au Québec, ou même qu'elles vivent dans leur logement. L'isolement que cela a provoqué a eu des conséquences qui se répercutent encore aujourd'hui. Ces personnes le vivent. Elles sont plus retirées de l'ensemble de la société, surtout si c'étaient des personnes un peu plus solitaires ayant un réseau limité.

Il faudrait mettre à la disposition des personnes âgées des logements adéquats pour qu'elles restent dans leur communauté. Au Québec, on parle beaucoup de gens en résidence ou en CHSLD. En fait, 80 % des personnes âgées vivent dans leur domicile. Si on ne met pas en place des mesures pour les soutenir dans leur milieu, que ce soit par le truchement des services de santé, des services communautaires ou des services de la ville, on n'aide pas ces personnes-là. On n'améliore pas leur qualité de vie non plus, ce qui peut amener à plus d'hospitalisations et à des décès prématurés.

Ce n'est pas ce qui est recherché. Nous voulons que les personnes âgées et nos familles vivent en santé le plus longtemps possible. On le voit, quand les personnes âgées sont bien entourées, que leur famille les aide, sans qu'elles vivent nécessairement avec leur famille, et que les services autour sont là, elles restent en santé plus longtemps. Elles vivent plus longtemps, et elles participent donc à la société. De nombreuses personnes âgées sont aussi des personnes qui font du bénévolat, qui aident leurs voisins et leurs voisines, au besoin, et qui aident aussi leurs enfants et leurs petits-enfants, au besoin.

C'est donc toute une strate de la société qu'on n'aide pas et qu'on fait mourir à petit feu. Je dirais ça comme ça, tout simplement.

• (1625)

[Traduction]

Tim Louis: C'était là une réponse très complète. Je n'ai pas le temps d'aller plus loin, alors je vous remercie.

Je tiens également à remercier tous les travailleurs des services communautaires à l'échelle du pays. Les nombreux organismes sans but lucratif et les services de soins aux aînés sont vraiment au cœur de nos collectivités, tout comme les nombreuses familles qui aident des parents vieillissants. Rien de tout cela ne serait possible sans eux. À toutes les personnes à l'écoute, je vous dis merci.

Merci, madame la présidente.

La vice-présidente (Iqra Khalid): Vous avez terminé juste à temps, monsieur Louis. Vous êtes formidable. Je vous en suis reconnaissante.

Notre dernière intervenante pour ce tour sera Mme Larouche. Vous avez deux minutes et demie.

[Français]

Andréanne Larouche: Merci, madame la présidente.

Je remercie encore les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Madame Haileyesus, monsieur Khanna, je vous remercie du travail que vous faites. C'est important. On sait que de plus en plus d'aînés, malheureusement, sont obligés de demander de l'aide alimentaire. Je sais aussi tout le travail que vous faites pour l'autonomisation des femmes, madame Haileyesus. Nous nous sommes déjà rencontrés.

Je me tourne maintenant vers les représentantes de l'AFEAS.

Les femmes âgées ont un revenu jusqu'à 30 % inférieur à celui des hommes. Est-ce que cette précarité est la principale cause de vulnérabilité?

Par ailleurs, les femmes sont deux fois plus à risque de vivre dans la pauvreté. Encore une fois, est-ce qu'une hausse des prestations de la Sécurité de la vieillesse dès 65 ans est essentielle?

D'autre part, un aîné locataire sur cinq a des besoins en matière de logement. La crise du logement accentue-t-elle la vulnérabilité des femmes? C'est fâchant de savoir que des femmes se retrouvent à la rue, mais est-ce que cette précarité mène aussi à de l'itinérance cachée?

Vous en avez parlé dans vos remarques préliminaires, mais je vous laisse la chance d'en parler davantage.

Hélène Cornellier: Sur la question du revenu, effectivement, le manque d'équité salariale, au Québec comme ailleurs au Canada, a fait que les femmes âgées actuelles n'ont pas bénéficié de prestations de retraite équivalentes à celles des hommes. Elles subissent donc une perte majeure de ce côté-là.

De plus, certaines ont dû se retirer de leur milieu de travail plus ou moins régulièrement pour aider leur famille, que ce soit pour s'occuper d'un nouveau-né ou d'un enfant ayant des problèmes particuliers, comme un handicap, ou encore pour aider un proche, comme un conjoint ou un parent. Ce retrait entraîne une perte de salaire et, souvent, leur fait perdre des promotions. Évidemment, ça se répercute sur les revenus de retraite, qui sont moindres pour beaucoup de femmes. Je ne dis pas que ce sont toutes les femmes, cette tendance semble s'inverser, mais ça continue.

On voit aussi de plus en plus de femmes qui doivent quitter leur logement par éviction, mais aussi parce que le loyer devient trop onéreux. Le loyer peut représenter 55 % du revenu. Dans certains cas, j'ai lu que ça pouvait être 80 % du revenu. Alors, elles ne sont plus capables de payer leur loyer, et elles se retrouvent à la rue.

Chez les femmes, on vit plus d'itinérance cachée, mais il y a des femmes qui sont à la rue. C'est de l'itinérance visible, ce qui est très dangereux pour elles. Elles vont dans les refuges. À Montréal, je pense qu'il y en a un ou deux pour les femmes. Ce n'est pas suffisant. Je ne sais pas ce qu'il en est à Toronto ou dans les autres villes canadiennes.

Quand on parle d'itinérance cachée, on parle de femmes qui vivent chez leur fille ou leur fils, par exemple, pour un certain temps, ou encore chez une amie, parce qu'elles ne peuvent pas s'installer en permanence chez quelqu'un. Elles n'ont donc plus d'adresse. C'est vraiment un problème majeur.

• (1630)

[Traduction]

La vice-présidente (Iqra Khalid): Merci beaucoup.

Voilà qui met fin à notre première heure.

[Français]

Je remercie les témoins de leur participation.

[Traduction]

Si vous souhaitez ajouter quoi que ce soit en réponse aux questions que vous avez entendues, je vous encourage tous à transmettre vos observations par écrit. Envoyez au Comité tout ce que vous n'avez pas eu l'occasion d'aborder aujourd'hui. Vous avez l'adresse courriel de la greffière.

Nous allons suspendre brièvement la séance pour...

Anna Roberts: Madame la présidente, je crois que M. Khanna a levé la main.

La vice-présidente (Iqra Khalid): Monsieur Khanna, voulez-vous dire quelque chose?

Vishal Khanna: Merci. Je ne prendrai pas beaucoup de temps, madame la présidente.

En ce qui concerne nos mères, j'estime que la discussion ne devrait pas se limiter à une approche théorique. Nos mères méritent un respect particulier, dans la dignité, et des milieux de vie qui leur soient propres, où elles peuvent vivre leurs vieux jours et recevoir les soins nécessaires — non seulement en tant que femmes, mais en tant que mères. C'est ainsi que je les considère. Si nous pouvions mettre en place des refuges spécialisés, des soins adaptés et des services de soutien spécialement conçus pour elles, ce serait merveilleux.

Je vous remercie.

La vice-présidente (Iqra Khalid): Merci beaucoup de cet ajout, monsieur Khanna. C'était très utile.

Je vais suspendre brièvement la séance pour permettre aux autres témoins de s'installer. Je vous remercie encore une fois de votre participation.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

La vice-présidente (Iqra Khalid): Nous sommes de retour pour une autre heure de témoignages exceptionnels.

Dans cette partie de la réunion, nous recevons Jehan Chaudry, de la Barbra Schlifer Commemorative Clinic. Nous accueillons également Gisèle Tassé-Goodman et Amy Baldry, de l'Association natio-

nale des retraités fédéraux, qui pourront peut-être répondre à certaines questions aujourd'hui. Enfin, nous recevons Talia Bronstein, du National Institute on Ageing.

Je remercie les témoins de leur présence. Vous disposerez chacune de cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. C'est Mme Chaudry qui va commencer.

Jehan Chaudry (directrice, Services d'interprétation et opérations, Barbra Schlifer Commemorative Clinic): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Je m'appelle Jehan Chaudry. Je suis la directrice générale par intérim de la Barbra Schlifer Commemorative Clinic, au nom de laquelle je témoigne aujourd'hui.

Notre clinique est un organisme communautaire qui soutient les femmes et les personnes de diverses identités de genre qui ont été victimes de violence, qu'il s'agisse de violence entre partenaires intimes, de violence financière, de contrôle coercitif ou d'exploitation. Nous offrons des services juridiques axés sur les traumatismes, du soutien psychologique, des services d'interprétation et des services d'éducation communautaires. Nous intervenons auprès des survivantes tout au long de leur vie, y compris auprès d'un nombre croissant de femmes aînées.

Les femmes que nous accompagnons sont issues de milieux très divers. Beaucoup sont des femmes racisées, immigrantes ou réfugiées, des femmes en situation de handicap, des femmes vivant avec un revenu fixe ou précaire, ainsi que des femmes dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français. Ces facteurs identitaires croisés façonnent considérablement le type de maltraitance qu'elles subissent et les obstacles auxquels elles se heurtent lorsqu'elles tentent d'avoir accès à des conditions sécuritaires, de gagner un revenu et d'obtenir du soutien.

Les renseignements que nous vous fournirons aujourd'hui s'appuient sur la pratique de première ligne et les programmes financés par Femmes et Égalité des genres Canada, ainsi que sur les témoignages directs de femmes aînées au sujet des obstacles.

Pour de nombreuses femmes aînées, la maltraitance ne s'arrête pas avec l'âge. Elle se manifeste de façon plus discrète et plus complexe. La maltraitance financière est l'une des formes de préjudice les plus courantes et les moins reconnues que nous observons. Elle comprend le contrôle du revenu ou des prestations, l'endettement forcé, la pression pour signer des documents financiers ou juridiques, ainsi que l'exploitation par un conjoint, un membre de la famille ou un proche aidant.

Chez les femmes aînées racisées, les femmes handicapées et les personnes âgées issues de l'immigration, ces préjudices sont souvent aggravés par les barrières linguistiques; la dépendance à l'égard d'autrui pour les soins, le transport et les services d'interprétation; la méfiance envers les institutions en raison de discriminations antérieures; et la peur de compromettre leur logement, leur statut d'immigration ou leurs relations familiales. Ces réalités s'entrecroisent avec plusieurs autres facteurs: des revenus fixes, la hausse du coût de la vie, des besoins en matière de santé, l'isolement social et une vulnérabilité financière accrue.

Dans le cadre de nos ateliers sur l'autonomisation financière, les femmes âgées nous disent constamment que l'insécurité du revenu engendre un stress émotionnel intense, que l'instabilité financière nuit au processus de guérison et à la planification de leur sécurité, et que la complexité des systèmes de prestations fédéraux et provinciaux s'avère accablante lorsqu'elles tentent de se remettre d'une situation de maltraitance, surtout dans le cas des femmes handicapées et de celles ayant un accès numérique limité. Cela dit, nous constatons des résultats très positifs lorsque l'éducation financière est axée sur les traumatismes, adaptée à la culture et offerte dans des milieux communautaires. Quatre-vingt-quatorze pour cent de nos participantes ont déclaré se sentir moins isolées, et 88 % ont signalé une amélioration de leur bien-être émotionnel.

Pour de nombreuses femmes âgées racisées et issues de l'immigration, les milieux accessibles sur le plan linguistique et soutenus par les pairs constituent souvent les premiers endroits où elles se sentent en sécurité pour parler de questions financières sans avoir honte. L'essentiel, c'est que les mesures de soutien du revenu ne doivent pas être offertes isolément; elles doivent plutôt être accompagnées d'une éducation financière tenant compte des traumatismes, ainsi que d'occasions de créer des liens sociaux.

Dans nos groupes, nous avons également observé que l'emploi n'est pas la première intervention dont les survivantes âgées ont besoin. Seul un petit nombre de femmes âgées s'adressent à nous dans une optique de recherche d'emploi. La grande majorité d'entre elles accordent la priorité à la sécurité, à un revenu stable et prévisible, à la capacité de subvenir à leurs besoins fondamentaux, à la guérison émotionnelle et au rétablissement de liens sociaux. C'est particulièrement vrai pour les femmes handicapées ou atteintes de maladies chroniques, ainsi que pour celles qui ont connu une marginalisation économique prolongée en raison de leur parcours de vie marqué par la proche aide, la migration ou la maltraitance. Pour les personnes âgées handicapées et racisées, ces risques sont amplifiés par les obstacles à l'accessibilité, le racisme et les options de transport limitées.

Les participantes soulignent constamment que la dimension communautaire de nos programmes est l'un des aspects les plus importants pour leur rétablissement. Cela soulève une question stratégique cruciale: comment le financement fédéral peut-il mieux soutenir des espaces communautaires sûrs et accessibles, ainsi que des partenariats à long terme avec des organismes fiables, culturellement adaptés et inclusifs pour les personnes en situation de handicap?

• (1640)

Les escroqueries et la fraude constituent des menaces graves et persistantes pour les femmes âgées, en particulier celles ayant vécu des situations de maltraitance. Les survivantes sont souvent ciblées en raison de leur insécurité financière, de leur isolement et de leur perte de confiance après des années de contrôle coercitif.

En conclusion...

La vice-présidente (Iqra Khalid): Je suis désolée, madame Chaudry. Votre temps est écoulé. J'espère que vous pourrez aborder le reste de vos observations pendant la période des questions.

Nous passons maintenant à Mme Tassé-Goodman, pour cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Gisèle Tassé-Goodman (présidente, Conseil d'administration national, Association nationale des retraités fédéraux): Bonjour. Je vous remercie de nous avoir invitées à prendre la parole aujourd'hui. Je m'appelle Gisèle Tassé-Goodman, et je suis la présidente de l'Association nationale des retraités fédéraux. Je suis accompagnée d'Amy Baldry.

Notre association est la plus grande organisation nationale de défense des droits représentant les membres actifs et retraités de la fonction publique fédérale, des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, les juges de nomination fédérale à la retraite, ainsi que leur conjoint et leur survivant. L'Association milite pour l'amélioration de la sécurité financière, de la santé et du bien-être de ses membres et de tous les Canadiens.

Pour comprendre la vulnérabilité financière des femmes âgées au Canada, il faut examiner la sécurité du revenu de retraite et l'inégalité persistante entre les sexes. À l'échelle nationale, l'écart salarial entre les hommes et les femmes demeure inchangé depuis les années 1970. En 2020, une femme sur cinq âgée de 25 ans et plus vivait sous le seuil de faible revenu, un taux nettement supérieur à celui des hommes.

Nous constatons également d'importants écarts entre les hommes et les femmes en matière de pensions parmi les anciens fonctionnaires. L'accès aux régimes de retraite en milieu de travail constitue un autre obstacle. Dans le secteur public, 90 % des femmes ont accès à un régime de retraite, contre seulement 44 % dans le secteur privé. L'écart de revenu à la retraite peut découler de plusieurs facteurs — revenus cumulés inférieurs, travail à temps partiel, interruptions de carrière liées aux responsabilités de proche aidance, et j'en passe. Tous ces facteurs entraînent des cotisations moindres à l'épargne-retraite.

Le sondage mené auprès de nos membres révèle que les femmes sont beaucoup plus susceptibles que les hommes d'être très préoccupées par la hausse du coût de la vie à la retraite. Une nouvelle étude de l'Institut de recherche LIFE de l'Université d'Ottawa, réalisée en collaboration avec notre association, montre que 43 % des femmes retraitées vivant seules ont du mal à subvenir à leurs besoins fondamentaux. En effet, près d'une retraitée vivant seule sur quatre n'a pas eu les moyens de se nourrir, de se loger ou de se déplacer au cours des six derniers mois. Ces disparités touchent de façon disproportionnée les femmes racisées.

Les inégalités en matière de revenu de retraite créent des obstacles à la santé, à la dignité et à la sécurité. Ces défis n'ont été qu'amplifiés par les récents problèmes d'abordabilité et les pressions inflationnistes.

L'enquête de 2025 sur le vieillissement au Canada, réalisée par le National Institute on Ageing, a révélé que, parmi les personnes ayant besoin de soins à domicile, moins de la moitié des femmes interrogées avaient systématiquement pu obtenir les soins dont elles avaient besoin — un taux bien inférieur à celui des hommes. L'enquête a également montré que le revenu a une incidence sur les occasions d'établir des liens sociaux. Les personnes ayant un revenu insuffisant ont signalé les obstacles les plus importants à la participation à des activités sociales et communautaires.

À l'avenir, au Canada, il sera essentiel d'instaurer des politiques et des programmes de financement qui favorisent un vieillissement en santé et une retraite sans soucis financiers. Pour s'attaquer à la vulnérabilité financière des femmes âgées, il faut tenir compte des conditions économiques et sociales tout au long du parcours de vie afin d'éliminer les écarts en matière de sécurité à la retraite.

À cette fin, il faut notamment protéger la sécurité du revenu en préservant et en améliorant les programmes parrainés par le gouvernement, comme la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti, le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec. Il faut également favoriser des solutions novatrices en matière de pensions et améliorer l'accès aux régimes de retraite en milieu de travail afin de donner à un plus grand nombre de Canadiens des options de retraite fiables. De plus, il faut s'attaquer aux obstacles à l'accès et à l'abordabilité, ainsi qu'aux inégalités dans les domaines des soins de santé, du transport en commun et du logement — inégalités qui minent la sécurité, l'inclusion et l'autonomie. Par-dessus tout, il faut une approche pangouvernementale, grâce à un plan global à long terme, soigneusement élaboré, afin d'assurer une bonne qualité de vie à la retraite et une expérience positive du vieillissement — un vieillissement en santé — pour l'ensemble de la population canadienne.

Alors que notre pays se prépare à un changement démographique rapide et à une augmentation marquée du nombre de personnes âgées, il est impératif de veiller à ce que tous les Canadiens puissent vieillir dans la dignité, en santé et sans soucis financiers. Nous devons en faire une priorité, dans une perspective d'équité.

Merci. Nous nous ferons un plaisir de répondre à vos questions.

• (1645)

La vice-présidente (Iqra Khalid): Merci beaucoup, madame Tassé-Goodman.

Nous passons maintenant à Mme Bronstein, pour cinq minutes.

La parole est à vous.

Talia Bronstein (directrice des politiques, National Institute on Ageing): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de témoigner devant vous.

Je suis directrice des politiques au National Institute on Ageing, un institut de recherche et d'élaboration de politiques, situé à l'Université métropolitaine de Toronto. Au cours des 10 dernières années, nous avons travaillé à bâtir un Canada où les personnes âgées se sentent valorisées, incluses, soutenues et mieux préparées à vieillir en toute confiance.

En raison d'une espérance de vie plus longue, on compte aujourd'hui au Canada 600 000 femmes de plus que d'hommes dans la tranche d'âge des 50 ans et plus. Malgré cela, des inégalités subsistent.

Aujourd'hui, je vous ferai part des conclusions de notre enquête de 2025 sur le vieillissement au Canada, à laquelle ont répondu 6 000 personnes de 50 ans et plus partout au pays. En partenariat avec l'International Longevity Centre Canada et grâce au financement de Femmes et Égalité des genres Canada, nous avons analysé ces données pour comprendre les dimensions sexospécifiques du vieillissement.

Les conclusions sont frappantes. Vingt-quatre pour cent des femmes âgées déclarent un revenu insuffisant, comparativement à

19 % des hommes âgés. Seul un quart des femmes âgées ont indiqué qu'elles pouvaient se permettre de prendre leur retraite, contre un tiers des hommes âgés. Elles étaient également beaucoup plus susceptibles de n'avoir épargné que 5 000 \$ ou moins pour leur retraite.

Ces vulnérabilités financières ne se produisent pas en vase clos. Les femmes subissent un désavantage économique cumulatif tout au long de leur vie pour plusieurs raisons, notamment les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes, les interruptions de carrière liées aux responsabilités de proche aidance et une plus grande probabilité d'occuper un emploi à temps partiel. Ces facteurs peuvent se traduire par des revenus cumulés inférieurs et une épargne-retraite réduite.

En raison d'événements de la vie comme le veuvage, les femmes sont deux fois plus susceptibles de vivre seules que les hommes. L'isolement social, qui désigne l'étendue des relations sociales, et la solitude, c'est-à-dire le sentiment d'être déconnecté, sont associés à des taux plus élevés de problèmes de santé mentale, de maladies chroniques et même de mortalité prématurée. La vulnérabilité financière aggrave ce risque. Selon nos données, 53 % des femmes âgées ayant un revenu insuffisant ont déclaré être isolées socialement, contre 37 % des femmes ayant un revenu suffisant.

L'isolement social et la solitude augmentent également le risque de maltraitance. Les adultes âgés qui sont isolés socialement ont moins d'occasions de demander de l'aide ou d'exprimer leurs préoccupations, tandis que les femmes âgées peuvent aussi hésiter à signaler la maltraitance en raison d'un attachement émotionnel ou par crainte de subir des représailles ou de perdre le soutien essentiel d'un aidant.

La maltraitance financière survient souvent dans le cadre de relations de dépendance et peut priver les adultes âgés de leur autonomie financière, y compris du contrôle de leurs finances, tout en réduisant leur indépendance et leur accès aux services d'aide essentiels. Les auteurs de contrôle coercitif utilisent souvent des tactiques d'isolement pour accroître la dépendance financière, émotionnelle et physique des victimes. Ensemble, ces facteurs aggravent la vulnérabilité, car ils augmentent l'insécurité financière et le risque de maltraitance, tout en rendant plus difficiles les efforts déployés pour obtenir de l'aide ou se sortir de situations préjudiciables.

Le gouvernement fédéral peut prendre un certain nombre de mesures pour relever ces défis.

Premièrement, il faut empêcher la vulnérabilité financière des femmes âgées. Nous avons une piste de solution. Moins de Canadiens ont accès à un régime de pension d'employeur, ce qui entraîne une plus grande dépendance à l'égard de systèmes comme le Régime de pensions du Canada, ou RPC, et la Sécurité de la vieillesse. Les gens peuvent demander leurs prestations du RPC dès l'âge de 60 ans, mais le montant de la pension à vie augmente chaque mois où la demande est retardée. Pourtant, la grande majorité des personnes demandent le versement de leurs prestations avant l'âge de 65 ans. Selon notre modélisation, les ménages à revenu faible ou moyen pourraient se permettre de retarder le versement de leurs prestations du RPC, ce qui augmenterait le revenu de retraite à vie d'environ 100 000 \$ pour le Canadien moyen. Nos recherches montrent que le plus grand obstacle est la crainte de mourir avant d'avoir pu bénéficier des prestations de retraite.

Nous avons une proposition, appelée la garantie de report de la pension, qui répondrait à cette préoccupation en remboursant à une succession, en cas de décès prématuré, la différence entre les prestations du RPC réellement perçues et celles qui auraient été perçues si les prestations avaient été réclamées à l'âge de 60 ans. Cette mesure pourrait être financée dans le cadre de la structure actuelle du RPC, sans augmenter les taux de cotisation, et elle ne coûterait rien aux contribuables.

Si j'en parle, c'est parce que ce sont les femmes qui profiteraient le plus de ce changement. Elles vivent généralement plus longtemps et disposent de moins d'épargne personnelle; par conséquent, elles sont plus susceptibles de bénéficier d'une pension du RPC versée sur une plus longue période. Elles sont également plus souvent bénéficiaires des prestations en cas de décès de leur conjoint. L'examen triennal du RPC, qui est en cours, nous offre une fenêtre d'action cruciale.

Le gouvernement envisage également deux initiatives importantes, dont le code de conduite pour la prévention de l'exploitation financière. Dans notre mémoire à ce sujet, nous avons recommandé que des séances de formation, des outils de repérage précoce et des mécanismes de protection fassent partie intégrante d'un cadre contraignant applicable aux institutions financières.

Le comité de la justice étudie également le projet de loi C-16, qui érigerait en infraction criminelle le contrôle coercitif. C'est une mesure que nous appuyons pleinement, mais nous recommandons d'en élargir la portée au-delà des partenaires intimes pour y inclure les parents et les aidants naturels, qui sont souvent les auteurs du contrôle coercitif auprès des adultes âgés.

Je conclurai en disant, dans le même ordre d'idées, que nous avons besoin d'une stratégie nationale exhaustive pour répondre aux besoins des adultes âgés au Canada, en particulier à ceux des femmes. Une stratégie nationale pour les aînés contribuerait grandement à relever ces défis intersectionnels.

Je vous remercie beaucoup d'étudier ce sujet important.

• (1650)

La vice-présidente (Iqra Khalid): Merci beaucoup, madame Bronstein. Je vous suis reconnaissante.

Nous allons passer à notre première série de questions.

Madame Cody, vous avez six minutes. Allez-y, s'il vous plaît.

Connie Cody: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui. C'est très important de discuter de tout cela. Vous avez toutes mentionné tellement de choses sur le sujet, vous nous avez offert beaucoup de contenu, c'est formidable.

Ma question s'adresse à Mme Chaudry.

Nous constatons que les escroqueries visant les personnes âgées sont en hausse et que les femmes âgées sont les plus susceptibles d'être victimes d'escroqueries financières. Je me demandais comment nous pouvions sensibiliser les aînés à cette question afin de réduire l'incidence des escroqueries et de la coercition financière, qui semblent si fréquentes.

Jehan Chaudry: Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'information que j'ai fournie provient de nos travaux actuels. Nous avons reçu du financement de Femmes et Égalité des genres Canada pour faire de

l'éducation, par des ateliers pour les femmes âgées, par exemple, sur la vulnérabilité financière.

L'un de ces ateliers porte justement sur les escroqueries et les façons de les prévenir. Des policiers sont venus nous parler du type d'escroqueries qu'on observe et de ce que les femmes âgées peuvent faire pour se protéger. Il est très important de préparer des outils d'éducation, particulièrement pour les femmes qui ne parlent ni l'anglais ni le français ou dont ce n'est pas la langue maternelle. Il faut faire traduire les documents d'information dans différentes langues pour que ce soit beaucoup plus...

Connie Cody: Je vous remercie.

Quels rôles et responsabilités les médias sociaux et les autres plateformes devraient-ils jouer pour empêcher que les aînés soient ainsi ciblés en ligne?

Jehan Chaudry: C'est la même chose: il faut en parler. Je pense que c'est quelque chose dont les gens ne parlent pas si souvent, surtout dans les cercles où c'est le plus accessible, comme dans les médias sociaux. On n'y voit pas les gens parler d'escroqueries contre les personnes âgées. On en entend un peu parler à la radio de temps en temps.

Je suis d'accord avec vous pour dire que nous pourrions utiliser les médias sociaux, et il y a d'autres canaux aussi, comme les stations de radio, qui offrent du contenu dans différentes langues et attirent différents publics. Il faut demander à tout le monde de faire sa part.

• (1655)

Connie Cody: Merci.

J'aimerais poser une question à Mme Tassé-Goodman.

Pouvez-vous nous parler de l'augmentation du coût de la vie, du prix des logements et de l'inflation au cours des 10 dernières années? Quelles en seront les répercussions sur les personnes qui approchent de la retraite et qui n'ont plus beaucoup de temps pour faire croître leurs économies au cours des 5 à 10 prochaines années, si le coût de la vie ne devient pas plus abordable?

[Français]

Gisèle Tassé-Goodman: Si vous me le permettez, je vais répondre en français.

Les soutiens fédéraux actuels sont tantôt efficaces, tantôt inadéquats. Ils sont adéquats dans certaines phases, mais pas tout le temps. La Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti sont des mesures de soutien nécessaires, mais il y a toujours des progrès à faire. Ce sont des mesures de protection, et le soutien financier du gouvernement doit demeurer disponible pour les personnes de 65 ans et plus. On ne doit pas repousser l'âge de la retraite, parce que cela pourrait avoir des conséquences pour les aînés et nuire à leur sécurité personnelle.

La plupart des Canadiens et des Canadiennes doivent compter sur leurs épargnes et leurs placements personnels tout au long de leur vie ainsi que sur les programmes gouvernementaux. Encourager davantage les régimes de retraite du secteur privé de meilleure qualité doit être une priorité pour le gouvernement, puisqu'ils sont là pour protéger la sécurité du revenu.

Cela dit, il faut aussi noter que les retraités vivant seuls sont beaucoup plus susceptibles de dépendre des programmes de soutien au revenu des gouvernements. Il y a des statistiques à cet égard provenant d'un sondage que nous avons demandé à l'Université d'Ottawa sur la vulnérabilité financière des femmes seules retraitées.

D'abord, 43,3 % des femmes vivant seules ont du mal à subvenir financièrement à leurs besoins personnels. Ensuite, 23,8 % des femmes vivant seules ont connu une situation de précarité financière au moins une fois au cours des six derniers mois. Elles n'avaient donc pas les moyens de se nourrir convenablement, de payer entièrement leur loyer ou encore de se déplacer.

Je peux vous dire qu'il y a des...

[Traduction]

Connie Cody: Si vous me le permettez, j'aimerais poser une autre question sur un autre sujet. Il ne me reste plus beaucoup de temps.

J'ai pu parler à des policiers de différentes régions. Ils affirment que la maltraitance des aînés s'est hissée au troisième rang des crimes de maltraitance. La violence entre partenaires intimes est la plus courante, et l'exploitation des enfants vient au deuxième rang.

Je me demande si vous avez quelque chose à dire à ce sujet. Avez-vous des preuves indiquant que la maltraitance des aînés est en hausse, et quelle en est la source ou la cause profonde?

[Français]

Gisèle Tassé-Goodman: Il existe des programmes de sensibilisation pour contrer la maltraitance. Cependant, l'Association nationale des retraités fédéraux estime que toute loi devrait tenir compte des Canadiens vieillissants et fournir les soutiens nécessaires. Ça fait partie de notre compréhension du plan global, qui vise à tenir compte de la réalité de l'évolution démographique au Canada.

En 2025, Statistique Canada disait qu'il y avait 8,1 millions de personnes aînées au Canada, ce qui reflète sensiblement la population d'une certaine province. Alors, il est important que chaque ministère se joigne au plan global qui sera élaboré par le gouvernement, que ce soit Santé Canada, Emploi et Développement social Canada, l'Agence du revenu du Canada ou Anciens Combattants Canada. Il y a aussi le Centre antifraude du Canada, encore une fois. Alors qu'il y a beaucoup de fraudes...

[Traduction]

La vice-présidente (Iqra Khalid): Merci.

[Français]

Gisèle Tassé-Goodman: ... ce serait bien qu'ils joignent leurs efforts...

[Traduction]

La vice-présidente (Iqra Khalid): Je suis vraiment désolée, madame Tassé-Goodman, mais vous avez dépassé votre temps d'une minute. Je vous remercie de votre contribution.

Nous passons maintenant à Mme Ménard, pour six minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Merci, madame la présidente.

Je souhaite accueillir chaleureusement l'ensemble des témoins qui sont avec nous aujourd'hui. Vos expertises sont grandement en-

richissantes. Vous pouvez être certains que l'ensemble des membres du Comité sont absolument passionnés et engagés dans cette étude que nous trouvons extrêmement importante.

Madame Chaudry, je m'adresse d'abord à vous.

Puisque c'est notre responsabilité de nous assurer d'aborder la question sous tous ses angles, y a-t-il des particularités que vous aimeriez mentionner quant à la réalité des personnes aînées LGBT-Q2IA+?

Nous avons appliqué la lentille autochtone ainsi que celle des femmes immigrantes. Y a-t-il des particularités propres à ce sous-groupe que le Comité devrait connaître?

• (1700)

[Traduction]

Jehan Chaudry: Le plus important, c'est que tous les services que nous offrons ou toutes les politiques que nous envisageons tiennent compte des traumatismes. La maltraitance contre les aînés touche toutes les communautés. Chacun a sa propre expérience. Tout le monde ne vit pas exactement la même.

Il est très important de faire participer les gens des diverses communautés... les gens qui font partie du groupe, de solliciter leurs réponses. Il faut également tenir compte du caractère unique de chaque communauté et ne pas penser qu'il existe une solution qui convient à tout le monde.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Merci beaucoup de nous mettre en garde contre une solution passe-partout.

Madame Bronstein, dans le cadre de vos travaux, vous recevez du financement. Pouvez-vous nous éclairer sur l'importance de l'apport du gouvernement fédéral en matière de financement de la recherche, notamment en ce qui concerne la collecte de données? Qu'est-ce que ça vous permet de faire?

[Traduction]

Talia Bronstein: Ce projet a été financé par Femmes et Égalité des genres Canada et l'International Longevity Centre, qui est venu nous chercher comme partenaire.

Cela nous a vraiment permis d'examiner les données que nous avons recueillies et de les analyser beaucoup plus en profondeur pour vraiment comprendre les dimensions sexospécifiques du vieillissement. Par conséquent, nous avons pu en tirer des conclusions très intéressantes, que je vous ai présentées aujourd'hui: les femmes sont beaucoup plus susceptibles de souffrir d'insécurité financière, elles se heurtent à divers obstacles à l'accès aux soins à domicile et communautaires ainsi qu'aux soins de santé.

Ces expériences sont vraiment uniques et nécessitent ce niveau de recherche et d'analyse approfondi.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Merci beaucoup.

Madame Tassé-Goodman, comme groupe, nous avons peut-être l'intuition que les femmes qui n'avaient pas eu de carrière et qui avaient travaillé sans obtenir de revenu toute leur vie étaient forcément plus vulnérables alors qu'elles gagnaient en âge. Or vous nous apprenez qu'il y a aussi des vulnérabilités chez celles qui ont eu une carrière professionnelle.

Y a-t-il un angle mort en ce qui a trait à cette population?

Gisèle Tassé-Goodman: Il est évident que les femmes sont désavantagées de façon unique par rapport aux hommes. Elles ont généralement un revenu inférieur à celui des hommes pour diverses raisons — on ne se le cache pas. Je pense aux disparités salariales, aux responsabilités liées aux soins à donner, lesquelles interrompent leur carrière, et une probabilité accrue de travail à temps partiel.

Il faut se rappeler que plusieurs des femmes, même des femmes de 65 ans et plus, c'est-à-dire des femmes âgées, sont retraitées et que certaines deviennent elles-mêmes des proches aidantes auprès de leurs parents vieillissants ou de leurs proches. Certaines de ces femmes ont dû quitter le travail un peu plus tôt pour pouvoir s'occuper des leurs. Elles ont dû réduire leurs heures de travail alors qu'elles étaient sur le marché du travail, ce qui avait aussi dans certains cas un impact sur leur régime de pension.

Tout ça pour dire que même les femmes racisées sont particulièrement touchées. Elles gagnent 47 % du revenu de retraite des hommes blancs.

Un sondage mené auprès de nos membres indique que les femmes sont beaucoup plus susceptibles d'être préoccupées par le coût de la vie et par ce qui touche leur retraite. Ainsi, 46 % des femmes sont préoccupées, comparativement à 38 % chez les hommes.

De plus, on sait que les femmes vivent plus longtemps que les hommes après l'âge de 65 ans, ce qui étire leur revenu de retraite, parce qu'elles vivront en général trois ans de plus qu'eux.

Marie-Gabrielle Ménard: Merci. C'est très éclairant.

Madame la présidente, me reste-t-il du temps de parole?

[Traduction]

La vice-présidente (Iqra Khalid): Il vous reste une minute entière.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Merci, madame la présidente.

Madame Chaudry, jusqu'à présent, tous les témoins nous ont parlé des conséquences de l'isolement pour les femmes âgées.

Quel rôle les organismes communautaires jouent-ils dans l'écosystème des femmes âgées?

[Traduction]

Jehan Chaudry: C'est une très bonne question.

Comme je l'ai mentionné, dans le groupe que nous suivons en ce moment, 100 % des participantes parlent d'isolement. Il s'agit de femmes âgées. Elles se sentent isolées. De plus, 100 % d'entre elles affirment que le fait de participer à des activités de groupe dans leur communauté les aide vraiment, parce qu'elles comprennent la langue parlée. Elles y rencontrent des personnes d'origines similaires avec qui elles peuvent tisser des liens, et les organismes communautaires sont accessibles sur le plan du transport.

Nous devons penser à toutes ces choses. C'est une question importante.

• (1705)

La vice-présidente (Iqra Khalid): Il vous reste 10 secondes.

[Français]

Marie-Gabrielle Ménard: Merci, madame la présidente.

Puisqu'il reste à peine 10 secondes à mon temps de parole, j'en profite pour remercier les témoins de leurs précisions.

[Traduction]

La vice-présidente (Iqra Khalid): Merci.

[Français]

Madame Larouche, vous avez la parole pour six minutes.

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être des nôtres aujourd'hui pour discuter de cette importante étude. J'en profite pour remercier également Mme Bronstein et Mme Chaudry.

On voit que les statistiques sont quand même inquiétantes.

Je me tourne maintenant vers la représentante de l'Association nationale des retraités fédéraux.

Madame Tassé-Goodman, nous voyons qu'il y a un écart d'environ 30 % quant au revenu. Les prestations de la Sécurité de la vieillesse devraient-elles être augmentées dès l'âge de 65 ans?

Vous en avez parlé dans une de vos réponses. Il y a eu une augmentation seulement pour les gens de 75 ans et plus. Quel est l'âge de la retraite, au bout du compte? Est-ce 65 ou 75 ans?

Je vous laisse vous exprimer sur ce sujet et sur l'importance de soutenir les aînés dès leur retraite.

Gisèle Tassé-Goodman: Je vous remercie de la question. Elle est très intéressante.

J'ai déjà comparé devant ce comité. Si je ne me trompe pas, c'était il y a environ deux ans, et nous revenons encore avec la même recommandation que nous avons faite à ce moment-là.

L'Association nationale des retraités fédéraux estime que les programmes gouvernementaux en matière de soutien au revenu doivent garantir que les aînés sont capables de subvenir à leurs besoins essentiels et de vivre dans la dignité.

Les programmes doivent faire en sorte que chaque Canadien vieillisse bien et que personne ne vive pas dans la pauvreté. On se souviendra que, en août 2021, le gouvernement avait accordé 500 \$ aux personnes de 75 ans et plus. En juillet 2022, on avait offert une augmentation, qui est toujours en vigueur d'ailleurs, de 10 % de la prestation de la Sécurité de la vieillesse pour les aînés de 75 ans et plus. Nous croyons fermement que ça a créé deux classes d'aînés, parce que les gens peuvent avoir accès à la Sécurité de la vieillesse dès 60 ans ou à 65 ans.

Bien des aînés vivant sous le seuil de la pauvreté se demandent pourquoi ils ne peuvent pas avoir les 10 % de plus qui sont accordés à ceux qui ont plus de 75 ans. Les aînés de 65 à 74 ans sont considérés comme n'étant pas des aînés par le gouvernement fédéral, puisqu'on accorde les 10 % supplémentaires seulement à ceux qui ont plus de 75 ans.

Ce que nous souhaitons, c'est que le gouvernement entende notre appel ainsi que la voix des aînés qui font cette demande. Plusieurs d'entre eux ont du mal à gérer les fins de mois, comme je l'ai dit. Il serait donc légitime et important que le gouvernement s'y attarde et qu'il accorde ce montant aux aînés.

Andréanne Larouche: Finalement, les dépenses sont similaires pour les aînés de 65 à 74 ans et pour ceux de 75 ans et plus. Ça peut être similaire. Est-ce aussi ce que vous dites?

Considérez-vous que cette différence de traitement est injuste?

Au bout du compte, les aînés, tant à 65 ans qu'à 75 ans, ont besoin de se loger. Alors, est-ce que le logement est aussi un autre facteur important d'appauvrissement?

Gisèle Tassé-Goodman: Vous avez tout à fait raison. On connaît tous des aînés qui ont de la difficulté à payer leur épicerie à la fin du mois. Moi, j'en ai rencontré. J'ai vu des gens enlever des articles de leur panier d'épicerie. C'est perturbant quand on voit des choses comme ça.

Je faisais partie d'une autre association pour la défense des aînés auparavant. Je peux vous dire que j'ai vu des gens qui coupaient leurs pilules pour s'assurer de pouvoir s'alimenter pendant le mois. Vous voyez que la précarité financière n'a pas d'âge. Créer deux classes d'aînés, ça crée des blessures. Ça empêche les gens de vivre dans la dignité.

• (1710)

Andréanne Larouche: Vous avez été interrompue à un certain moment, parce qu'il y avait beaucoup de choses à mentionner. Je veux vous laisser le temps de poursuivre votre idée. Vous aviez commencé à parler d'un sondage. J'étais en train de noter le pourcentage de 43,3 %.

Je sais que ma collègue voulait poser une autre question. Cependant, si ça peut nous éclairer, j'aimerais que vous nous donniez des données et des statistiques pertinentes pour l'étude.

Gisèle Tassé-Goodman: Ce sondage a été effectué par notre association.

[Traduction]

Il portait sur la vulnérabilité financière des femmes retraitées vivant seules. Il montre que 43,3 % des femmes seules ont du mal à subvenir à leurs besoins fondamentaux et que 23,8 % d'entre elles ont vécu au moins un épisode d'insécurité financière au cours des six derniers mois.

Voici quelques commentaires intéressants de ces femmes:

« Après le décès de mon mari, le revenu de mon ménage a diminué de seulement 10 000 \$, alors que mon impôt a augmenté de 20 000 \$. »

« Il ne reste plus d'argent pour la nourriture et l'essence les deux dernières semaines du mois. »

« J'ai du mal à acheter toute la nourriture et les médicaments dont j'ai besoin et je dois souvent me passer de l'un ou de l'autre. »

« La plupart de mes dépenses courantes sont restées les mêmes, mais il n'y a maintenant qu'un seul revenu pour les absorber. »

[Français]

Ces messages renvoient à des problèmes criants et perturbants.

Merci.

Andréanne Larouche: Ce serait une piste de solution rapide.

Vous parlez beaucoup de la femme seule. Serait-ce une piste à explorer que d'avoir un incitatif pour certains aînés qui voudraient briser l'isolement en allant travailler? Cela leur permettrait aussi d'augmenter leurs revenus, mais cet incitatif ne leur ferait pas perdre leur Supplément de revenu garanti.

Cela était évoqué dans l'ancien projet de loi, d'ailleurs, et c'est aussi prévu dans le projet de loi C-261 que nous venons de déposer.

[Traduction]

La vice-présidente (Iqra Khalid): Merci beaucoup. Votre temps est écoulé, madame Larouche. Je suis désolée.

Nous passons maintenant à Mme Roberts, pour cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Anna Roberts: Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins.

C'est un sujet extrêmement important, car comme nous le savons toutes et tous, et comme Mme Talia Bronstein l'a dit plus tôt, les femmes ont tendance à vivre plus longtemps que les hommes.

Ma question s'adresse à Mme Bronstein.

Les aînés perdent une grande partie de leurs revenus au décès de leur conjoint, comme on l'a dit plus tôt. L'équité fiscale n'est pas la même pour un couple que pour une personne âgée célibataire. Comment pourrions-nous changer cela pour que les aînés célibataires ne subissent pas de perte de revenus? Comme ma collègue Mme Larouche l'a dit plus tôt, les dépenses ne changent pas beaucoup. Quelles suggestions auriez-vous à faire au gouvernement pour aider une veuve âgée qui a perdu son conjoint et qui ne bénéficie plus des mêmes avantages?

Talia Bronstein: Le problème de notre système de revenu de retraite, c'est qu'il est très complexe. Le lien de chacun avec le système est très individualiste. Tout dépend de vos économies et de vos retraits de REER, de vos FERR, de vos prestations de SV et du moment où vous touchez la SV et le RPC. C'est un système très complexe.

La triste réalité, c'est que même si l'on constate d'énormes progrès dans la réduction de la pauvreté chez les personnes âgées, la pauvreté demeure. Notre sondage montre que les femmes âgées sont beaucoup plus susceptibles de souffrir de ce qu'on appelle la « privation matérielle », ce qui signifie qu'elles n'arrivent pas à soutenir un niveau de vie de base. Nous savons donc qu'il y a là un problème à résoudre. Comme vous l'avez dit, les femmes sont plus susceptibles de devenir veuves et de vivre seules, de sorte que les défis, comme le fait d'être propriétaire unique d'une maison ou même locataire, sont beaucoup plus difficiles à relever pour une personne seule que pour un couple.

Ma réponse, malheureusement, c'est qu'il faut étudier tout cela dans le contexte beaucoup plus large de tout notre système de revenu de retraite, parce que les interactions entre ces éléments sont très complexes. Nous réclamons en fait un examen du système de revenu de retraite au complet, qui tienne compte des différences entre les sexes, pour comprendre qui en profite, où sont les lacunes et comment nous pourrions corriger une partie des problèmes.

Anna Roberts: J'ai récemment rencontré une personne âgée. Elle et sa sœur vivaient ensemble. Ni l'une ni l'autre n'étaient mariées. Les deux étaient des professionnelles. Elles avaient économisé de l'argent et, grâce à sa bonne santé, l'une des deux sœurs est encore en vie aujourd'hui. Malheureusement, l'autre est décédée à un très jeune âge et n'a même pas eu l'occasion de toucher ses prestations du RPC.

Sa sœur m'a posé la question suivante: « Qu'advient-il de l'argent que ma sœur a versé à partir de 16 ans, par son emploi, en cotisations au RPC? » Elle se retrouve maintenant seule avec la maison qu'elles ont achetée ensemble. Les factures sont toujours les mêmes, mais elle n'a plus qu'un seul revenu. Elle m'a expliqué qu'elle n'avait d'autre choix que de vendre la maison et de déménager dans un appartement.

Voici le dilemme. Elle a présenté une demande pour un logement dont le loyer dépend du revenu, et le temps d'attente est de huit ans. Le seul appartement qu'elle a pu trouver se situe dans un sous-sol, et le loyer est de 2 000 \$ par mois. Comment expliquer les choses à cette personne, en particulier, qui a choisi ce mode de vie et qui ne peut même plus payer son loyer chaque mois?

• (1715)

Talia Bronstein: Le logement représente un coût énorme pour n'importe quel ménage, donc nous devons vraiment nous attaquer au dossier du logement. C'est un aspect sur lequel il y a beaucoup à faire.

J'aimerais faire un commentaire sur le RPC. Dans beaucoup de régimes de retraite privés, il y a un mécanisme qui bénéficie à la succession lorsqu'un individu décède, s'il contribuait au régime. Le RPC ne prévoit rien de tel, c'est pourquoi nous proposons l'établissement d'une garantie de report des prestations de retraite. Il s'agirait essentiellement de verser à la succession les prestations qui n'ont pas été touchées par la personne en cas de décès prématuré.

C'est un mécanisme économique qui améliorerait grandement la sécurité financière à la retraite, parce qu'il inciterait les gens à retarder le versement de leurs prestations du RPC s'ils peuvent se le permettre. Cela profiterait aux successions quand le décès est inattendu et prématuré, ce qui, heureusement, est rare. Le coût ne serait pas énorme, parce qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui entrent dans cette catégorie. Dans ces cas, toutefois, il serait très rassurant pour la succession de savoir qu'une partie des prestations du RPC pour lesquelles la personne a payé des cotisations reviendra à la succession.

La vice-présidente (Iqra Khalid): Je suis désolée, madame Roberts, mais votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Chen, pour cinq minutes.

Allez-y, s'il vous plaît.

Shaun Chen: Merci, madame la présidente.

Nous avons entendu plusieurs témoins aujourd'hui. Merci à toutes et tous d'être ici.

J'ai entendu un certain nombre de personnes parler du fait que ce sont les femmes qui font le plus gros du travail non rémunéré, qu'il s'agisse de la garde des enfants ou de s'absenter du travail pour répondre à des besoins familiaux et autres. Avez-vous des solutions à proposer pour en tenir compte? Comme on l'a dit, trop souvent, les mesures de soutien du revenu offertes aux femmes âgées dépendent de leurs contributions et de leurs revenus antérieurs. Comment pourrions-nous tenir compte de ce travail non rémunéré afin que les femmes ne soient pas pénalisées?

Talia Bronstein: Il est important de souligner, tout d'abord, qu'entre 14 % et 25 % des adultes âgés sont des aidants naturels. Ce fardeau incombe de façon disproportionnée aux femmes, qui consacrent plus d'heures à la prestation de soins.

Le National Institute on Ageing appuie la stratégie nationale sur la prestation de soins du Centre canadien d'excellence pour les aidants, qui contient un certain nombre d'excellentes recommandations. Je pense que la plus importante est de s'attaquer au problème du revenu, qui, dans l'ensemble, constitue le principal problème que citent les aidants.

L'une des options réalistes que le gouvernement pourrait mettre en œuvre dès maintenant serait de transformer le crédit d'impôt canadien pour aidants naturels en un crédit d'impôt remboursable. C'était dans une lettre de mandat, alors je sais que c'est dans le collimateur du gouvernement. Il est temps d'apporter ce changement, car cela profiterait directement aux aidants naturels en leur permettant de bénéficier de ce soutien du revenu.

Shaun Chen: Excellent. Merci.

Je vais m'adresser à Mme Chaudry, qui a parlé plus tôt d'éducation financière et de programmes tenant compte des traumatismes, offerts par la communauté, dans la communauté. Comment le gouvernement peut-il mieux soutenir ce genre de programmes et veiller à ce qu'ils soient plus largement accessibles, en particulier dans le contexte de communautés diversifiées? Comme vous l'avez mentionné, les femmes racisées se heurtent à des obstacles particuliers et sont victimes de discrimination, ce qui ajoute une couche de complexité aux défis auxquels les femmes âgées sont déjà confrontées.

Jehan Chaudry: Il y a des organisations comme notre clinique qui font ce genre de travail, qui organisent des ateliers pour les femmes âgées, en particulier. Je vous parle depuis Toronto, et il y a ici au moins trois organisations qui le font. Cependant, une fois l'atelier terminé, c'est terminé. Ce qu'il faudrait, c'est maintenir le lien par la suite. Dans les deux cohortes que nous avons accueillies jusqu'ici, nous avons vu que les femmes ont non seulement appris des ateliers, mais qu'elles ont créé un réseau entre elles une fois les ateliers terminés.

Il doit y avoir plus de financement pour les organisations désireuses de faire ce genre de chose. Nous devons également communiquer les leçons que nous tirons de notre expérience. Par exemple, nous procédons à une évaluation après chaque cohorte pour voir ce qui s'est passé, ce qui a fonctionné ou ce qui n'a pas fonctionné. Le financement est l'un des critères.

Une autre possibilité serait d'aborder directement divers groupes précis de manière appropriée sur les plans culturel et linguistique, pour déterminer ce qui pourrait être fait d'autre et travailler avec eux. Beaucoup de femmes dans nos groupes ne parlent pas l'anglais, et ce sont elles qui sentent le plus d'isolement.

C'est une question de financement, bien sûr, et aussi de mobilisation des organisations qui font déjà ce genre de travail, il faut apprendre de leur expérience et la reproduire à plus grande échelle.

• (1720)

Shaun Chen: Il semble que votre organisation et un certain nombre d'autres font du bon travail sur ce front. Réussissez-vous à joindre toutes les femmes qui ont besoin d'être jointes dans le cadre de vos programmes, ou y en a-t-il beaucoup plus qui ne reçoivent pas d'aide?

Jehan Chaudry: Il y en a beaucoup plus qui trouveraient l'information très utile. Nous pourrions sensibiliser beaucoup plus de gens.

La vice-présidente (Iqra Khalid): Merci beaucoup.

Merci, monsieur Chen.

Nous allons maintenant passer à Mme Larouche pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[Français]

Andréanne Larouche: Merci, madame la présidente.

On parle de la situation précaire des aînés, dont certains vivent avec des revenus fixes. Pensons, particulièrement, à la pension de la Sécurité de la vieillesse ou au Supplément de revenu garanti.

Permettez-moi de faire un lien avec une nouvelle récente à ce sujet. Quand il y a des retards liés à la prestation de pension pour certaines personnes qui ne vivent que de ce revenu, ces retards étant dus à un nouveau système, comme Cûram, cela peut-il créer une forme d'instabilité économique et amener une forme de stress supplémentaire chez ces personnes aînées?

Quelles peuvent être les conséquences pour ces personnes?

Ma question s'adresse à Mme Bronstein ou à Mme Tassé-Goodman.

Gisèle Tassé-Goodman: Les conséquences peuvent être dévastatrices, comme je l'ai mentionné.

Le fait de ne pas pouvoir payer son loyer à la fin du mois et d'avoir peur d'être évincé de son logement, c'est assez dérangeant pour les personnes aînées. Savoir qu'on ne peut pas payer son épicerie ou, comme l'a montré notre sondage mené avec l'Université d'Ottawa, qu'on a assez d'argent pour payer son épicerie pour seulement deux semaines dans un mois, c'est assez pathétique. Certaines personnes peuvent aussi décider de ne plus se procurer leurs médicaments.

Vous voyez à quel point c'est alarmant pour certaines personnes âgées qui ne reçoivent pas pleinement ce à quoi elles ont droit. Je ne devrais pas dire leur dû, mais elles ont droit aux prestations que les programmes gouvernementaux ont mises en place.

C'est donc important qu'un plan global soit mis en place, que tous les ministères se parlent afin de considérer les besoins des personnes aînées.

Andréanne Larouche: Je comprends que ce n'est pas banal, même s'il s'agit de retards de quelques mois. Étant donné le changement de système, ça peut avoir des conséquences quand même assez graves. C'est ce que vous dites.

Gisèle Tassé-Goodman: Cela peut aussi entraîner des conséquences très graves sur la santé et la sécurité physique. Vous savez, ce sont aussi des causes d'isolement. Les gens ne sortent plus de chez eux, parce qu'ils savent qu'ils n'ont pas les moyens de se déplacer, de s'alimenter, de se loger, et même d'acheter leurs médicaments.

Andréanne Larouche: Madame Bronstein, en ce qui concerne la précarité, on dit qu'il y aurait de plus en plus d'itinérance chez les aînés.

Il y aurait des centaines de milliers de personnes qui vivent une forme d'itinérance. Parmi ces gens, quelle est la proportion de personnes aînées?

Votre organisme a-t-il quelques chiffres à nous donner là-dessus?

[Traduction]

Talia Bronstein: Je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je pourrai sans problème les fournir au Comité plus tard.

C'est un problème qui prend de l'ampleur, en effet. Il est important de rappeler que les refuges ne sont pas adaptés aux personnes âgées. Ils ne sont pas conçus dans une perspective d'accessibilité physique. Ils ne sont pas conçus pour garder et distribuer des médicaments. Ce n'est pas le bon environnement pour des personnes âgées. Nous voulons nous assurer qu'ils aient plutôt accès à des logements abordables.

● (1725)

La vice-présidente (Iqra Khalid): Merci beaucoup.

Je donne la parole à Mme Goodridge. Je me rends compte qu'il ne nous reste que cinq minutes.

Madame Goodridge et monsieur Louis, vous avez tous les deux droit à cinq minutes. Voulez-vous diviser ce temps par deux, ou voulez-vous prolonger la réunion de cinq minutes? C'est à vous de décider.

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Contrairement à vous tous qui venez de l'Ontario, j'ai un avion à prendre, alors divisons le temps par deux.

La vice-présidente (Iqra Khalid): Madame Goodridge, vous avez deux minutes et demie. Allez-y, s'il vous plaît.

Laila Goodridge: Merci.

Je tiens à remercier tous les témoins d'être ici aujourd'hui. C'était un témoignage très puissant.

Madame Bronstein, vous avez souligné très brièvement dans vos observations que vous aviez un amendement à proposer au projet de loi C-16. Je me demande si vous pourriez le fournir au Comité par écrit. Je pense que ce serait vraiment utile pour le contexte.

J'ai une question à poser au témoin qui est le mieux placé pour y répondre.

Madame Bronstein, vous avez beaucoup parlé de précarité et du fait qu'un grand nombre de femmes se retrouvent dans ce genre de situation parce qu'elles n'ont pas le même potentiel de revenus et que leurs prestations du RPC sont moins élevées. Quelles sont les répercussions de la hausse de l'inflation sur ces personnes, qui ont un revenu fixe très limité? Que constatez-vous sur le terrain?

Talia Bronstein: Lorsque nous sondons les personnes âgées au Canada — 6 000 personnes âgées dans toutes les provinces et tous les territoires —, la principale préoccupation des gens est le coût de la vie. Leur deuxième problème est le manque d'argent, parce que, comme vous l'avez dit, quand on a un revenu fixe et des économies, on essaie de voir combien d'années ils vont durer.

Lorsque les prix augmentent, cela cause certainement beaucoup de stress chez les adultes âgés qui dépendent d'un revenu fixe. C'est une priorité absolue.

Laila Goodridge: J'ai eu une conversation avec une électricienne il y a quelque temps, et elle m'a dit qu'elle était retournée au travail. Je lui ai demandé pourquoi, puisqu'elle était à la retraite depuis quelques années. J'étais un peu surprise. Elle m'a répondu: « Nous avons fait nos calculs, et si je ne retourne pas au travail, nous ne pourrions pas maintenir notre style de vie actuel parce que nous allons manquer d'argent. Avec l'inflation, nous n'arrivons pas à chauffer la maison, nous ne pourrions pas nous payer l'accès à Internet et toutes sortes d'autres choses. Je vais retourner au travail pendant que je suis encore capable de le faire. » Les personnes âgées dont vous parlez vous disent-elles qu'elles retournent au travail simplement pour joindre les deux bouts?

Talia Bronstein: Dans notre sondage, nous nous sommes penchés sur la retraite. Nous avons constaté qu'il y a une proportion... Tout d'abord, la retraite est en train de changer. Les gens ont tendance à travailler plus longtemps qu'avant au Canada maintenant, en moyenne. Nous avons aussi constaté que certains adultes plus âgés retournent au travail, mais c'est une minorité, selon notre sondage.

Nous sommes en train de réaliser un projet. Il s'agit d'effectuer un examen approfondi des personnes âgées sur le marché du travail. Je me ferai un plaisir de vous communiquer l'information dès que nous aurons terminé notre analyse. Je pense que cela mérite une analyse approfondie, parce que les gens ont du mal à joindre les deux bouts. Il y a des gens qui travaillent plus longtemps parce que cela leur donne un sens et qu'ils le souhaitent, mais il y a aussi des gens qui travaillent plus longtemps parce qu'ils n'ont pas les moyens de prendre leur retraite. Nous devons être en mesure de soutenir ces personnes et de leur offrir une voie vers la retraite, éventuellement, parce que certaines personnes ont des emplois qu'elles ne peuvent pas physiquement continuer d'occuper au-delà d'un certain point.

La vice-présidente (Iqra Khalid): Merci beaucoup.

Nous allons passer à M. Louis pour les deux dernières minutes et demie.

Allez-y, s'il vous plaît.

Tim Louis: Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins. Je vais essayer de poser une question à chacune d'entre vous.

Madame Tassé-Goodman, vous avez mentionné plus tôt aujourd'hui l'importance des soins à domicile et le fait qu'il en manque. Le manque de soins à domicile peut causer l'isolement et aggraver les besoins de soins de santé de la personne. Nos aînés veulent vivre dans la dignité — ce sont majoritairement des femmes âgées à cet âge — et vieillir à la maison le plus longtemps possible.

Nous parlons d'investissements en amont dans des prestations de santé et des prestations sociales. C'est non seulement la bonne chose à faire, mais c'est la chose intelligente à faire.

Pouvez-vous en parler pour le compte rendu et peut-être quantifier l'importance des investissements en amont pour que les femmes âgées puissent rester à la maison et y vieillir?

[Français]

Gisèle Tassé-Goodman: J'ai parlé d'un plan global du gouvernement. Il faut que les ministères se parlent. Il est important qu'ils se

concertent. Quand on parle de transport pour les aînés, c'est important. Quand on parle de santé et d'accès aux services de santé, encore là, c'est un autre élément vital.

Parlons maintenant de garantir un financement soutenu. C'est ce qui va contribuer à protéger les programmes et les organismes communautaires, et à offrir un meilleur rendement des investissements. C'est important. Il est urgent d'investir dans la construction d'un plus grand nombre de logements à prix modique, ce qu'on appelle les HLM, pour les Canadiens vieillissants. C'est aussi crucial, parce que la tendance est déjà présente. Les aînés veulent vivre à la maison. C'est beaucoup moins coûteux d'inviter les gens à continuer de vivre à la maison que d'investir dans des grands consortiums qui sont énormément coûteux.

Il y a aussi les lits en soins de santé et en soins de longue durée. Il faudra penser également à doubler le nombre de lits, parce que la population va doubler. On sait qu'en 2035, selon Statistique Canada, un quart de la population canadienne aura 65 ans. C'est énorme, pour une population vieillissante.

● (1730)

[Traduction]

Tim Louis: Malheureusement, mon temps est écoulé.

Il me reste juste assez de temps pour remercier tous les témoins. Nous vous sommes très reconnaissants du temps que vous nous avez consacré.

La vice-présidente (Iqra Khalid): Allez-y, madame Cody.

Connie Cody: Merci, madame la présidente.

Les témoins ont parlé d'études et de rapports. Je me demande s'ils seraient en mesure de nous envoyer tous ces documents.

La vice-présidente (Iqra Khalid): Oui.

Je répète aux témoins que si vous avez d'autres documents à nous présenter, veuillez les envoyer à la greffière avec toutes les études auxquelles vous avez fait référence, comme l'a dit Mme Cody.

Merci beaucoup de vos témoignages d'aujourd'hui. Nous vous sommes très reconnaissants de votre contribution à cette étude.

Sur ce, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>